

Rapport d'activités

année 2015

# sommaire

Missions principales	
Management et soutien	Ę
Composition du Comité consultatif	(
Composition du Conseil scientifique	7
Compte rendu du Conseil scientifique du 12/12/2014	8
Compte rendu du Conseil scientifique du 19/05/2015	12
Compte rendu du Comité consultatif du 14/12/2014	17
Plan de gestion des dunes de Bon-Abri	21
Programme 2015	23
Surveillance du territoire et police de l'environnement	25
Bilan de la surveillance	27
Signature du protocole de surveillance	27
Contentieux avec le camping de Bon-Abri	28
Visite du Secrétaire Général de la Préfecture	28
Vers une stratégie maritime et littorale en baie de Saint-Brieuc	28
Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles	29
Demande d'autorisation de ramassage des algues vertes dans la lame d'eau	30
Intervention sur le patrimoine	33
Mise en protection de la dune embryonnaire de Bon-Abri	32
Nettoyage de sites	32
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	33
Suivis naturalistes 2015	34
Publications	35
Ouvrage : les coques, biologique et exploitation	30
Evaluation de la fonction de nourricerie des prés-salés	37
Participation au colloque national des Aires Marines Protégées	38
Missions complémentaires	
Sensibilisation du public, éducation à l'environnement	39
Festival Natur'Armor & Fête de la science	4(
Fête de la nature	4(
Sensibilisation tout au long de l'année	41
Formation : exporter les méthodes d'évaluation	41
Avant-première du film "les oiseaux, la vase et moi"	42
Le nouveau site internet	43
La Réserve dans la presse	43

# Management & soutien

Trois instances réglementaires concourent à la définition des orientations et à organisation de la gestion du site : le Comité consultatif, le Conseil scientifique et le Comité de co-gestion.

Le Comité consultatif est un Comité de concertation de l'ensemble des acteurs en lien direct ou indirect avec la Réserve naturelle. Les élus, administrations, associations et les usagers y sont par exemple représentés. La composition est définit par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2013. Il se réunit obligatoirement au moins une fois par an.

En application des dispositions de l'article R332-18 du code de l'environnement, le **Conseil scientifique** de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été désigné par arrêté préfectoral du 8 mars 2011. Le Conseil scientifique assure un rôle de Conseil et d'expertise auprès des gestionnaires de la Réserve naturelle et du Comité consultatif. Le Conseil scientifique a notamment vocation à être saisi sur les questions relatives à la mise en œuvre des actions du plan de gestion et dans l'élaboration et la validation des programmes d'études et de recherche. Il se réunit 2 fois par an.

Le **Comité de co-gestion** réunit les représentants des 2 gestionnaires de la Réserve naturelle : Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature. Il coordonne les actions des 2 gestionnaires. Il se réunit plusieurs fois par an.

Les modalités de délégation de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc confié aux 2 gestionnaires est définit par une convention renouvelée le 21 mars 2014 entre l'Etat, Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature.

# I. Composition du Comité consultatif 62. Composition du Conseil scientifique 73. Conseil scientifique du 12/12/2014 84. Conseil scientifique du 19/05/2015 125. Comité consultatif du 14/12/2014 176. Plan de gestion des dunes de Bon-Abri 217. Programme 2015 23





#### Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, Comité de co-gestion.

# Comité consultatif

# arrêté du 16 novembre 2010

- I Représentants de collectivités territoriales intéressées, de propriétaires et d'usagers :
- M. le Président du Conseil régional de Bretagne ou son représentant,
- M. le Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor ou son représentant,
- M le Maire de la commune d'Hillion ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Langueux ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Morieux ou son représentant,
- M. le Maire de la commune de Saint Brieuc ou son représentant,
- M. le Maire de la commune d'Yffiniac ou son représentant,
- M. le Président du Comité départemental des pêches de Saint Brieuc ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor ou son représentant,
- M. le Président du Comité départemental du tourisme ou son représentant,
- M. le Président de l'association départementale de tourisme équestre ou son représentant,
- M. le Président de la section régionale de la conchyliculture Bretagne Nord.

#### II - Représentants d'administrations et d'établissements publics intéressés :

- M. le Préfet ou son représentant, Président,
- M. le Vice-Amiral d'Escadre, Préfet maritime de l' Atlantique ou son représentant,
- Mme la Directrice Régionale de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer adjoint, délégué à la mer et au littoral ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- M. le Directeur de l' Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- M. le Délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant,

#### III - Représentants d'associations de protection de la nature et personnalités scientifiques qualifiées :

- M. le Président de Côtes d'Armor nature environnement ou son représentant,
- M. Le Président du Groupe d'étude ornithologique des Côtes d'Armor (GEOCA) ou son représentant,
- M. le Président de la Ligue pour la protection des = oiseaux (LPO) ou son représentant,
- M. le Président du Groupe d'étude des invertébrés du massif Armoricain (GRETIA) ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération des chasseurs de gibier d'eau ou son représentant,
- M. J-Laurent Monnier, géologue à l'université de RENNES I,
- M. Patrick LE MAO, IFREMER- station de SAINT MALO,
- M. YESOU, ornithologue Office national de la chasse et de la faune sauvage délégation régionale Bretagne-Pays de Loire.



# Conseil scientifique

# arrêté du 8 mars 2011

# Management et Soutien



Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, Comité de co-gestion.

Membres du Conseil scientifique et experts associés de la Réserve naturelle (par ordre alphabétique) :

érémy Allain, VIVARMOR NATURE

Gilles Allano, VIVARMOR NATURE

Michel Ballèvre, Institut de géologie, Université RENNES

Jean Paul Bardoul, VIVARMOR NATURE

Fréderic Bioret, Université de Bretagne Ouest, BREST

Chantal Bonnot Courtois, Laboratoire de géomorphologie et environnement littoral,

DINARD

Etienne Brunel, GRETIA (Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains), RENNES

Alexandre Carpentier, Université RENNES

Claude Chiroux, BRETAGNE VIVANTE

Laurent Dabouineau, Université Catholique de l'Ouest, GUINGAMP

Aymar de Gésincourt, VIVARMOR NATURE

Nicolas Desroy, IFREMER, DINARD

Henry **Dupuy**, Société mycologique des Côtes d'Armor

Yann Février, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)

Jérôme Fournier, Muséum histoire naturelle de DINARD

Michel Guillaume. VIVARMOR NATURE

Laurent Godet, Laboratoire Géolittomer, Université NANTES

Elise Laurent, Conservatoire botanique nationale de Brest, BREST

Olivier Le Bihan, CONSEIL GENERAL Côtes d'Armor

Bernard Le Garff, Laboratoire d'évolution, Université RENNES

Xavier Le Menach, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Patrick Le Mao, IFREMER, DINARD

Jacques Edouard Levasseur, Laboratoire d'écologie végétale, Université RENNES

Louis Maurice, VIVARMOR NATURE

Jean Laurent Monnier, UFR structure et propriété de la matière, Université RENNES

Emmanuel Parlier, Docteur en océanologie biologique et environnement marin

Jacques **Petit**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)

Michel **Plestan**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)

Yves Richard, DREAL, RENNES

Christian Retière, Muséum histoire naturelle de DINARD

Guillaune Rullin, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Geoffrey **Stevens**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)

Didier Toquin, VIVARMOR NATURE

Pierre Yésou, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



# Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, Comité de co-gestion.

# Conseil scientifique

du 12 décembre 2014

# Interactions Réserve/activités anthropiques

# Programmation 2015 des animations de la Maison de la Baie

Le programme des expositions, cycles d'animations et journées "évènements" sur la thématique des insectes a été présenté. Un rallye nature entre terre et mer sera également organisé. Au total, 80 animations grand public seront organisées sur ou en périphérie de la Réserve naturelle (sorties avifaune, traversées de la baie, sorties scolaires...).

Le programme proposé fait partie de la pédagogie sur la RN. Le Conseil scientifique est favorable à sa mise en œuvre à l'unanimité. Concernant le cycle d'animations sur les abeilles, il est précisé qu'il serait intéressant que l'importance des pollinisateurs sauvages soit abordée.

# <u>Sports nature dans les Espaces naturels sensibles : Les courses nature en Côte d'Armor</u>

Une présentation des manifestations de sports nature sur les espaces naturels sensibles des côtes d'Armor est réalisée. Le nombre d'évènement a été multiplié par 3 en 10 ans. Ce phénomène est d'autant plus difficile à contrôler que 75% des organisateurs ne sont pas affiliés aux fédérations. Pour exemple 100 trails ont été organisés en 2014 et 110 sont prévus en 2015. Si le nombre d'évènements tend à stagner en raison de la saturation du calendrier, le nombre de participants poursuit sa progression et certains organisateurs commencent à organiser des manifestations la nuit.

Depuis 2004, le Conseil général s'y intéresse

donc de près dans le cadre d'une réflexion sur la gestion des évènementiels sports nature. Les organisateurs signent à présent des actes d'engagement, et l'attribution des aides est soumise au respect de certaines conditions. Un "guide évènementiel" a été créé (communication, accessibilité, transport, alimentation, engagements, développement durable, signalétique, déchets...). L'objectif est de cibler progressivement les évènements plus respectueux.

Des niveaux de sensibilité ont été définis allant de 1 à 4 :

- 1 : protection des sites de nidification d'espèces de forte valeur patrimoniale incompatible avec la pratique, toutes activités, toutes espèces ;
  2 : protection des sites de nidifications d'espèces de forte valeur patrimoniale incompatible avec la pratique, durant une période de l'année ;
  3 : limitation d'accès recommandée, on évitera ces zones pour la pratique des manifestations
- sportives tout au moins en période considérée sensible ;
- 4 : zone tampon devant autant que possible être évitée.

L'impact de la manifestation est réalisé à l'aide de contrôles sur le terrain.

Le Conseil scientifique souligne la qualité de la présentation qui permet de bien identifier les enjeux. Il paraît intéressant d'envisager une gamme de réponses en fonction du type d'activité (passage linéaire, concentré, présence de public) et des enjeux (végétation, avifaune...). Cette démarche permet d'éviter la gestion des demandes au cas par cas et de les instruire en amont. Il est également précisé qu'il serait intéressant qu'une réflexion sur l'impact des activités à plus grande échelle soit menée. Des fonds européens sont notamment disponibles (life...).



#### Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles sur le territoire de la **Réserve**

Le document de gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles sur le territoire de la Réserve a été expédié en pièce jointe à la convocation. Ce document a été réalisé à la demande du Conseil scientifique du 22 avril 2014 face à l'accroissement des demandes concernant la Réserve (3 demande en 2011 à 20 en 2014, de 3000 personnes à 7000 personnes en 2014) et à l'étalement des organisations sur l'année. Il est issu de la collaboration avec différents acteurs (DDTM, services sport du Conseil Général, Préfecture...).

A ce jour, il n'existe pas de démarche standardisée de gestion des demandes. Les demandes sont gérées au cas par cas. Une autorisation préfectorale est requise si la manifestation concerne la Réserve. Dans le cadre de la procédure Natura 2000, une étude d'incidence est nécessaire si le nombre de participants est supérieur

Ce document propose l'instruction des demandes selon une démarche standardisée au regard du respect ou non de certains critères (période, sensibilité du secteur, nombre de participants, effet cumulatif, action de la Réserve, délais de demande, activité nocturne, réglementation...)

Le Conseil scientifique juge cette démarche très intéressante dans le sens où elle permet d'encadrer de manière objective la réalisation des manifestations sportives et culturelles sur le territoire de la Réserve. Il est demandé à ce que l'articulation avec le plan de gestion et la réglementation soit précisée dans le préambule. Pour les demandes à marée haute, en période hivernale et la nuit, il est demandé de remplacer l'expression "déConseillé" par "est incompatible avec les objectifs de conservation de la Réserve naturelle". Il paraît important de bien structurer la démarche d'instruction des demandes. Concernant le public des manifestations sportives, il est demandé à ce qu'il soit canalisé en dehors de la Réserve naturelle.

En cohérence avec le seuil des notices d'incidences Natura 2000, il est demandé à ce que le seuil des 1000 participants maximum par manifestation ne soit pas dépassé (hors public canalisé en dehors de la Réserve). Les questions de sécurité doivent être

gérées par les services de l'Etat, même si le

document peut rappeler l'importance de les prendre en compte.

Concernant le cumul des activités, la question est difficile car cela dépend de la taille et du type des manifestations. Il est important d'intégrer cette question à la réflexion et d'observer son effet sur le terrain. En tout état de cause, il s'agit d'un document évolutif qui pourra être modifié si sa mise en œuvre ne permet pas d'assurer le maintien des enjeux de conservation de la Réserve. Ce document devra être validé en Comité consultatif puis par la Préfecture.

#### Demande d'organisation d'un trail de nuit le 10 janvier (Folle neteï)

La demande concernant l'organisation de la course "la Folle néteï" est présentée au Conseil scientifique. Le territoire de la Réserve concerné se situe sur la plage de l'Hôtellerie où un circuit en spirale doit être organisé de nuit.

Au regard des conditions de déroulement de cette manifestation, la nuit et à marée montante, le Conseil scientifique considère le projet incompatible avec les objectifs de conservation de la Réserve naturelle émet un avis défavorable, à l'unanimité.

#### Bilan 2014 du ramassage d'algues vertes

La présence des algues a été tardive de Pordic à Hillion. 4277 tonnes ont été collectées sur Hillion. La période de ramassage a été étalée dans le temps. Les échouages étaient réguliers sans arrivées massives. Pour rappel, les ramassages de confort à la demande des mairies ne sont pas réalisés.

Un bilan est réalisé suite aux points abordés lors du Conseil scientifique du 22 avril 2014 :

Le ramassage du site de Bon-Abri se déroule de manière très satisfaisante;

L'écoulement des jus de ressuyage a bien fonctionné sur le secteur de la Grève des Courses ; Aucun apport de sable n'a été réalisé en 2014 sur la plage du Valais;

Plage de Lermot : Le Préfet a émis une autorisation exceptionnelle pour remonter les galets en raison des risques sanitaires. Cette opération a eu lieu une seule fois au mois de juin;

Filière de la Grandville : une dégradation importante a été observée en raison de fortes arrivées d'eau douce. 3 curages ont été nécessaires dans la saison.

Il est rappelé que l'organisation des manifestations sportives et culturelles doit prendre en

### Management et **Soutien**

# Management et Soutien

compte les risques liés à la présence des algues vertes sur certains secteurs.

Le Conseil scientifique prend note de ces informations.

#### Demande de l'Entreprise Bleu Vert

L'Entreprise Bleu Vert a effectué une demande de ramassage d'algues vertes dans la lame d'eau en fond de baie de Saint-Brieuc.

Le Conseil scientifique ne possède pas assez d'éléments pour émettre un avis et autoriser cette activité sur la Réserve. Il est demandé à ce que l'entreprise fournisse des informations sur l'impact de cette technique, notamment sur la macrofaune benthique et l'ichtyofaune présente dans les zones de ramassage. Sur la base de cette étude, le Conseil scientifique pourra réétudier la demande de ramassage à marée haute sur la Réserve. En tout état de cause, cette expérimentation ne pourra avoir lieu sur le territoire de la Réserve naturelle.

Saint-Brieuc Agglomération.

#### Demande de l'entreprise MORIN

L'entreprise de Thalasso équine Morin demande une autorisation pour utiliser un véhicule à moteur dans le cadre de ces pratiques sur la plage de Bon-Abri.

Cette demande n'est pas compatible avec le décret de création de la Réserve. L'avis du Conseil scientifique est défavorable, à l'unanimité. Un avis devra être émis par le Comité consultatif puis par la Préfecture.

> Suite à donner : faire suivre l'avis du Conseil scientifique à la Préfecture.

#### Gestion des sédiments du port du Légué

L'équipe de la Réserve et le président du Conseil scientifique se sont entretenus avec la DDTM le 11 décembre 2014 lors d'une réunion sur la gestion des sédiments de l'avant-port du Légué. Dans le cadre des travaux du 4ème quai du port du Légué, il existe une opportunité réelle de reconsidérer plus globalement la gestion des sédiments du port du Légué. A la suite de la réunion, la DDTM a souhaité que la demande de travailler sur de nouvelles solutions soit à nouveau formulée.

Le Conseil scientifique souhaite que cette nouvelle demande intègre trois points : transmission des études et suivis liés à l'activité, étude multicritères des différentes solutions, compatibilité de la solution retenue vis-à-vis de la réglementation.

> Suite à donner : courrier des gestionnaires à la DDTM.

# Bilan des infractions sur la Réserve naturel-

Différents types d'interventions sont réalisées en fonction de la disponibilité des agents et de la gravités des infractions : constatation, information, avertissements oraux, renseignement judiciaire, procès-verbal. Les infractions les plus récurrentes concernent les chiens non-tenus en laisse sur le site de Bon-Abri. La circulation de véhicules à moteur, l'extraction de minéraux, le dépôt de déchets, le camping et les feux demeurent plus minoritaires. Il est rappelé que deux procédures sont actuellement en cours à l'encontre du Camping de Bon-Abri.

> Suite à donner : faire suivre l'avis du CS à Le Conseil scientifique prend note de ces informations.

#### Erosion du trait de côte sur le département

Une présentation de la problématique d'érosion du trait de côte est réalisée à l'échelle du département. Dans le cadre d'un travail sur l'évaluation des risques liés à l'érosion littorale, 49 communes littorales des Côtes d'Armor ont été étudiées sous l'angle de l'érosion marine, continentale, et anthropique. 19 cartes couvrent l'ensemble du département et caractérisent la géomorphologie côtière : aménagements, aléa et dégradation, éboulement des falaises meubles, fréquentation, sensibilité aux houles... L'érosion continentale est majoritaire sur le département et l'érosion marine demeure très localisée dans les secteurs les plus exposés aux houles. L'érosion anthropique se limite quant à elle à certains sites dunaires. Pour les falaises meubles, sujet qui concerne le fond de baie, il faut exclure les structures dures qui demeurent inefficaces sur le long terme. Des aménagements plus souples peuvent être envisagés et il convient d'informer les usagers sur les risques d'éboulement et d'interdire l'accès au pied de falaise.

#### Erosion de la falaise de l'Hôtellerie

Quelques échanges ont eu lieu avec la Mairie



d'Hillion au sujet de la falaise de l'Hôtellerie et des risques encourus par les usagers en pied de falaise. La Mairie sollicite le Conseil scientifique au sujet des solutions envisageables.

Il est rappelé que les falaises quaternaires sont par essence soumises à l'érosion, qu'il est toutefois possible de limiter. A l'Hôtellerie, deux types d'érosion se conjuguent. L'érosion marine lorsque les fortes houles associées à des grandes marées, rognent le pied de falaise accentuant ainsi le phénomène de surplomb. L'érosion continentale, lorsque la falaise supporte une importante charge hydrique en lien avec de fortes pluies provoquant des éboulements. Dans un premier temps, il est important de sécuriser le pied de falaise par une technique légère. Il est proposé la pose de pieux (type bouchot) de 1m à 1m 20 de hauteur tous les 50 cm doublé de fil à 2-3 mètre de la falaise environ depuis la cale jusqu'au bout de la falaise. Cette technique possède l'avantage de limiter l'accès au pied de falaise et d'amortir les houles. Dans un second temps, il paraît important de réfléchir plus globalement à cette problématique en intégrant la gestion du GR et des parcelles agricoles qui dominent la falaise (gestion des ruissellements, décalage du GR).

> Suite à donner : réponse au courrier de la Mairie, organisation d'une réunion.

#### **Gestion du Site**

#### Plan de gestion de Bon-Abri

Il est rappelé que le travail concernant le plan de gestion est actuellement en cours et que sa validation est prévue pour le printemps 2015.

#### Le Conseil scientifique prend note de ces informations.

#### Mise en défens de Bon-Abri

Les gestionnaires de la Réserve naturelle proposent la mise en place d'un dispositif léger de protection au niveau du caoudère de Bon-Abri ouest (ganivelles), et pour canaliser le public et ainsi favoriser le développement de la dune embryonnaire et fermer le sentier sauvage (monofil).

Le Conseil scientifique est favorable à la mise en œuvre d'un aménagement le plus léger possible pour protéger la végétation de haut de plage et fermer le chemin qui longe le marais.

> Suite à donner : réunion avec la Mairie.

#### Suivis et Etudes

#### Situation de la Loutre d'Europe dans le département

L'évolution et le retour de la Loutre sur le département ces dernières décennies sont présentés par le Groupe Mammalogique Breton.

Le Conseil scientifique prend note de ces informations très intéressantes sur le retour de la loutre.

#### Oiseaux des Côtes d'Armor

Une synthèse départementale de l'avifaune des Côtes d'Armor a été coordonnée par le GEOCA. L'intérêt de ce travail présenté sous forme d'atlas réside dans l'analyse qui concerne 30 ans de collecte de données. Ce document souligne la responsabilité forte du département sur le plan de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante.

Le Conseil scientifique souligne l'intérêt et la qualité de ce travail.

#### Synthèse du benthos

Une synthèse des différentes missions d'études des assemblages benthiques et des faciès sédimentaire depuis 1987 est présentée.

Le Conseil scientifique souligne l'intérêt de ce travail de synthèse.

#### Observatoire photographique

Lors de son stage, Gwennoline Sola a travaillé sur la mise en place d'un observatoire photographique du fond de baie.

La démarche est jugée très intéressante. Le Conseil scientifique précise que la mise en place de cet observatoire permettra à terme de mieux apprécier l'évolution des milieux et des paysages en fond de baie.

### Management et **Soutien**

# Management et Soutien

#### Programme 2015

Etude ichtyofaune (stage)
Etude des activités humaines
Rapport de synthèse sur les prés salés
Diagnostic du trait de côte en fond de baie
Qualité des laisses de mer (protocole Gretia)

Le Conseil scientifique prend note de ce programme. Il précise que le protocole d'évaluation des laisses de mer est intéressant comme première approche mais qu'il convient d'aller plus loin pour évaluer plus globalement la qualité des laisses de mer sur le site (différentes maturités des laisses, différents milieu de dépôts, composition des dépôts).

# Projet de Centre régionale d'étude, de recherche, et de formation sur le patrimoine naturel

Un projet de création de Centre régional d'étude, de recherche, et de formation sur le patrimoine naturel est actuellement à l'étude sur le secteur de Saint-Ilan au niveau du château. Ce projet, qui regrouperait les différentes structures impliquées dans l'étude et la conservation de la biodiversité, permettrait de répondre à un besoin de connaissance, d'information, de diffusion et de formation.

Le Conseil scientifique juge qu'il s'agit d'une belle opportunité à saisir et souligne l'intérêt de regrouper les différentes structures au sein d'un centre d'étude et de recherche.

# Conseil scientifique

du 19 mai 2015

#### Vie de la Réserve naturelle

#### Retour sur le dernier Comité consultatif

Le Comité consultatif du 16 décembre 2014 a validé le rapport d'activité 2014. Le processus de validation du document destiné à encadrer les activités sportives et culturelles a quant à lui entrainé de multiples débats. Il a néanmoins été validé dans son intégralité.

Les avis du Conseil scientifique du 12 décembre 2014 ont été suivis par le Comité consultatif, à savoir : avis défavorable pour le passage de la course "Les folles Netei" sur l'estran, avis défavorable pour la pratique de la Thalasso à l'aide d'un tracteur.

# Rencontre avec le Secrétaire général et les services de l'Etat

Le 3 avril dernier, le secrétaire général de la Préfecture, Gérard Derouin, accompagné des services de l'Etat (DREAL, DDTM) est venu rappelé aux gestionnaires son soutien au fonctionnement de la Réserve naturelle. Les différents enjeux et actions de gestion lui ont été présentés. L'après-midi a été riche d'échanges et en retours positifs quant à la gestion mise en place dans la Réserve.

#### Signature du protocole de surveillance avec le Procureur et l'Officier du Ministère public

Le protocole de surveillance de la Réserve naturelle a été signé le 3 février 2015, en présence du procureur de la République de Saint-Brieuc, de l'Officier du Ministère Public (OMP), de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et des gestionnaires de la Réserve. Ce protocole centré sur les enjeux de la Réserve, identifie le partenariat entre la Réserve et les différents corps de police et définit le positionnement des agents assermentés en cas de constatation d'infractions. Le protocole de surveillance est validé pour un an et sera reconduit à l'occasion du bilan annuel.

#### Infractions et procédures en cours

172 infractions constatées au 13 mai 2015, contre 116 en 2014. Cette augmentation est due à un effort d'observation plus important, initiée notamment dans le cadre de la cartographie des activités humaines.

Trois infractions sont en cours d'instruction circulation et prélèvement de sable (jugement et condamnation), Fauchage roselière (jugement et condamnation), circulation véhicule à moteur (en attente de jugement).



#### Premières instructions destinées à encadrer collectes. la pratique d'activités sportives et culturel-<u>les</u>

Le document destiné à encadrer la pratique d'activités sportives et culturelles permet d'avoir une meilleure vision des différentes demandes pour les gestionnaires et de sensibiliser les structures organisatrices. A ce jour, 14 demandes ont été formulées et seulement deux avis défavorables ont été émis. Ils se sont tous deux soldés par une modification des tracés permettant le maintien de l'organisation en adéquation avec les enjeux de la Réserve.

Le Conseil scientifique est satisfait des retours positifs concernant les premières mises en œuvre cette procédure destinées à émettre des avis pour encadrer les demandes de manifestations sportives et culturelles.

#### Activités anthropiques

## Demande de ramassage d'algues vertes dans la lame d'eau (AGRIVAL)

Depuis 2011, le programme Ulvan (Ulves valorisation nutrition santé) programme vise à définir la structure d'une filière algues de Calais à Bordeaux avec des ressources françaises en vue d'une exportation mondiale. Cette filière se structure autour de l'extraction des molécules d'intérêts issue des algues vertes. Elle comprend différentes étapes : Récolte, lavage, égouttage, broyage, extraction (1er affinage) puis d'autres unités pour le deuxième affinage en vue de sa stabilisation.

Durant le ramassage, la récolteuse évolue à une vitesse de 2 à 4 km/h dans un rideau d'eau de 20 à 80 cm, et est équipée de chenille pour éviter le tassement. La capacité jour de l'usine est de 100 tonnes d'algues. 823 tonnes ont été collectées en 2014 : Baie de Douarnenez 374t, 337 tonnes Baie de Guyssenny, 112 tonnes à Plestin les Grèves.

Le chantier de récolte est décidé le « jour j » en fonction des échouages. Il prend place 2 h avant la basse mer et 1 après. La durée totale du chantier n'excède pas 3h à 5h enlèvements du matériel et des récoltes compris. Un balisage est mis en place pour assurer la sécurité sur les zones de manutentions.

Le bureau d'étude BIOTOPE propose la mise en place d'un suivi de l'impact direct de l'exploitation. La mortalité des téllines, poissons plats, et de la macrofaune benthique serait évaluée. Il est proposé une évaluation à t0 et pendant les

Le Conseil scientifique resitue les enjeux de la Réserve naturelle et de la Zone de protection spéciale. Après quelques échanges le CS propose que:

- que la Réserve soit représentée à tous les niveaux d'échanges sur ce dossier
- que les périodes d'interventions proposées initialement dans le projet d'arrêté régional (1er avril au 30 novembre) soient modifiées pour être en cohérence avec les enjeux avifaune migratrice du site. Une période maximum d'avril à août semblerait un bon compromis.
- que les ramassages ne s'effectuent pas dans le périmètre de la Réserve naturelle et que des points d'accès et de stockage en dehors de ce périmètre soient prioritairement recherchés (Jospinet). Au regard des différents enjeux de cet espace (zone d'alimentation des oiseaux, pêche à pied récréative et professionnelle), la zone nord de l'anse d'Yffiniac ne devra pas être retenue comme zone de collecte.
- qu'un suivi des impacts directs soit mis en œuvre à différents pas de temps concernant la macrofaune benthique : t0 : avant passage; t1: juste après passage; t2: après la saison de collecte des algues vertes. Ceci afin de mettre en évidence les impacts immédiats et à plus long terme de cette activité.
- que des investigations concernant la capture potentielle de poissons et le dérangement des oiseaux soit également conduites.
- que Les protocoles d'études soient validés par des membres du CS
- qu'un bilan de la saison de récolte soit présenté au CS en 2016

#### Gestion

#### Validation du plan de gestion des dunes de Bon-Abri

Le plan de gestion a été rédigé dans le cadre du stage de Julie Bernard. Son travail est basé sur un état des lieux et un historique des différentes interventions. Il permet de définir et de hiérarchiser les différents enjeux de conservation. La démarche a été initiée en collaboration avec l'équipe de la Réserve pour aboutir à une compatibilité des deux plans de gestion.

Les principaux points de l'état des lieux et les documents cartographiques de synthèse sont présentés:

- 350 espèces de flore inventoriées, dont 3 prio-

### Management et **Soutien**

# Management et Soutien

ritaires, 10 à fort enjeux de conservation régional ou départemental et 7 espèces à enjeux de conservation infra départemental

- 150 espèces de champignons dont 30 espèces remarquables et 5 espèces à très forts enjeux
- 25 habitats de végétation, dont 2 d'intérêt les usagers, dans l'axe du mur ciment actuel est communautaire (coordonné par le CBNB) envisagée.
- 597 taxons d'invertébrés inventoriés sur le site
- 7 espèces d'amphibiens dont 3 remarquables Reptiles : 4 espèces connues
- 7 espèces de Chiroptères. Intérêt limité du site en raison de sa faible superficie. Il constitue toutefois une zone de chasse fonctionnelle pour deux espèces.
- L'évolution de la végétation depuis les années 1960 fait état d'une dégradation jusque dans les années 1980 puis d'une dynamique progressive du front dunaire et un boisement progressif de certaines parties de la dune.
- L'équilibre est parfois sensible entre les zones en proie à l'enfrichement ou au piétinement
- La dune boisée et les saulaies arrière dunaire constituent des habitats originaux

Au regard de cet état des lieux, le massif de Bon-Abri constitue ensemble peu vaste par rapport aux autres massifs dunaires sud breton, mais il comporte toutefois un intérêt départemental certains.

Quatre grands enjeux ont été identifiés sur le site : Connaissance, Protection du patrimoine naturel, Gestion de la fréquentation, Gestion concertée. Lesquels se déclinent en objectifs et en actions qui sont présentés aux membres du CS.

Le Conseil scientifique souligne la qualité du document. La gestion interventionniste des habitats concerne des surfaces réduites et la stratégie de gestion est clairement exposée pour les unités qui nécessitent une intervention de gestion. Le Conseil scientifique est en accord avec les orientations de gestion et valide le document à l'unanimité. Projets de travaux liés aux risques d'éboulements des falaises

Suite aux préconisations du CS du 12 décembre 2014 concernant les protections nécessaires face au risque déboulement des falaises une réunion entre l'équipe de la Réserve et la mairie d'Hillion s'est tenue le 20 mars dernier afin d'évoquer l'érosion des falaises et les solutions pouvant être envisagées.

Pour la falaise de l'Hôtellerie, l'installation d'un

garde corps et de pieux bois est retenue afin que les usagers ne s'approchent pas de la falaise (meilleure intégration paysagère).

Pour la falaise de Lermot, la mise en place d'un alignement de pieux rapprochés pour protéger les usagers, dans l'axe du mur ciment actuel est envisagée.

Le Conseil scientifique se félicite que les solutions retenues aillent dans le sens d'une protection souple évitant ainsi l'accroissement de l'érosion en arrière des protections comme cela peut être le cas avec des solutions plus « dures » de type enrochement.

#### Réalisation des travaux de mise en défens de la partie de Bon-Abri ouest

Le piétinement humain et équin constitue un facteur de dégradation de la dune embryonnaire de Bon-Abri et la présence humaine sur le site génère un dérangement défavorable à la nidification des oiseaux sur la dune et dans la roselière

Les principaux objectifs de la mise en défens validée par le Conseil scientifique du 12 décembre 2014 sont la protection des dunes et la création d'une zone de quiétude pour la faune et notamment le petit gravelot.

La définition de la zone de mise en défens a été réalisée en partenariat avec la Mairie d'Hillion et les travaux ont été réalisés en interne par l'équipe de la Réserve naturelle.

concertée. Lesquels se déclinent en objectifs et en actions qui sont présentés aux membres du CS.

Au-delà de l'intérêt de ces travaux de mise en défens en matière de protection, le Conseil scientifique est satisfait de voir que cette solution est le fruit d'une concertation avec les acteurs locaux.

#### Suivis et études

Effets des marées vertes sur le fonctionnement des plages de sable fin macrotidales (N. Quillien)

L'écosytème plage correspond à 2/3 du linéaire côtier mondial. Il s'agit d'un habitat essentiel qui assure des services écosystémiques uniques. Il est menacé par différentes activités anthropiques : extraction, pollution, changement climatique, activités humaines professionnelles et récréatives... En certains secteurs, ce milieu est sujet à accumulation d'algues vertes, notamment en Bretagne depuis 1970 (environs 90 plages touchée par le phénomène en Bretagne). Ce



phénomène entraîne différents impacts sur l'eau et les sédiments, les producteurs primaires et la faune benthique comme cela a pu être mis en évidence pour les algues dérivantes en système micro tidale et en sites abrités. Qu'en est t-il dans les milieux plus dynamiques, avec des conditions macrotidales?

Ce travail se réalise à deux échelles. Une échelle globale qui concerne les réponses aux accumulations en fonction des différents habitats et l'effet conservatif des effets de la marée verte (observés après 1 hiver). L'échelle plus fine concerne la variation annuelle des communautés benthiques, les relations fortes entre les ulves et quelques espèces de macrofaune, la diminution diversité béta, l'homogenisation de la structure de la communauté benthique, la stimulation du recrutement d'espèces dominantes ainsi que la diminution de l'abondance de certaines espèces clé pour l'écosystème.

L'influence macroalgues vertes sur le réseau trophique a également été étudiée. Un changement progressif de la structure du réseau trophique est observé aux cours de la saison et de l'accumulation des algues (décalage en carbone et non en azote). La niche trophique est également différentes en présence ou non d'algues vertes.

Les principaux résultats montrent différentes réponses en fonction de l'habitat à grande échelle spatiale et temporelle, et ce, même après un hiver. A plus fine échelle, une diminution de la diversité béta est observée. Certaines espèces sont stimulées et d'autres sont au contraire impactées. La structure du réseau trophique est modifiée et la taille des niches trophiques dimi-

Ces résultats sont très intéressants et apporte des nouvelles connaissances sur l'impact des accumulations de macroalgues vertes sur les estrans meubles et les communautés benthiques.

#### Impacts des marées vertes sur les communautés de poissons en secteurs estuariens et côtiers (E Le Luherne)

L'écosystème côtier joue un rôle clé en terme de production primaire et secondaire, d'une part, et de croissance des organismes, d'autre part. Ces surfaces sont cependant très limitées et en proie à de nombreuses menaces qui impactent localement les stades juvéniles, et de manière rétroactive plus globalement les stocks d'adultes. L'arrivée et l'installation des juvéniles de poissons, sur les côtes a lieu au même moment que celle des marées vertes (synchronie des phénomènes). L'objectif de cette thèse est d'évaluer l'impact des marées vertes sur les juvéniles de poissons sur deux sites nord bretons (Rance, Baie de Saint-Brieuc) comprenant des sites impactés et témoins (exempts de marées

L'analyse des communautés de poissons est réalisée selon différents guildes verticaux (pélagique, démersaux, benthiques, juvéniles marins, résidents). Une tendance à la diminution des densités de poissons est observée en fonction de l'augmentation d'ulves dans la masse d'eau. Les différences de biomasse entrainent des réponses différentes en fonction des communautés de poissons sur un même site (sur la base des différentes 2013/2014). Des impacts différents ont été montrés en fonction des espèces d'algues et des biomasses correspondantes. Les effets ont été visibles à partir de seuil de biomasse 0,3 kg.m<sup>-2</sup> en thalle et 0,1 kg.m<sup>-2</sup> en mode filamenteux.

Ces résultats sont très intéressants et apportent des nouvelles connaissances sur l'impact des accumulations de macroalgues vertes sur les juvéniles de poissons.

### Représentativité et suivi temporel des assemblages de substrat meuble de l'observatoire littoral en baie de Saint-Brieuc (G. Auproux)

Les zones intertidales meubles sont reconnues comme des écosystèmes marins riches et diversifiés. Il est primordial de suivre les communautés qui y vivent comme l'avifaune et la macrofaune benthique. De ce fait, un réseau de Réserves naturelles françaises s'est formé depuis 2007 autour du programme de surveillance en suivi continu de l'Observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique». Celui-ci a pour objectif de comparer les communautés de limicoles aux faciès bio-morpho sédimentaires dans une approche inter-sites. L'objectif de l'étude est de montrer l'évolution temporelle des stations sélectionnées en 2007 par l'équipe de la baie de Saint-Brieuc pour ce programme ainsi que leur représentativité selon les données acquises pendant la synthèse globale du benthos en 2010. Pour ce faire, des prélèvements de macrofaune et de sédiment ont été réalisés à l'aide de carottiers de diamètres

## Management et **Soutien**

# Management et Soutien

appropriés et suivis de tri et d'identifications des différents échantillons biosédimentaires. Les analyses statistiques ont permis de mettre en évidence les quatre assemblages présents dans le fond de baie mais aussi, les fluctuations annuelles des stations de l'Observatoire (variations des espèces benthiques présentes et leur abondance ainsi que de la granulométrie). L'analyse de ces deux matrices a montré la cohérence du choix des stations de l'Observatoire RNF amenant à revoir le positionnement de certaines stations telles que la station n°128 fortement influencée par la divagation des chenaux. Aussi, l'ajout ultérieur de stations (27 et 122) a pu être justifié par le manque de représentativité de certains habitats EUNIS avant 2012.

Le Conseil scientifique juge cette démarche très intéressante dans le sens où elle permet de bien vérifier la pertinence du plan d'échantillonnage. Il souligne cependant l'intérêt des jeux de données à long terme en mettant en garde contre un changement trop régulier des stations de prélèvement.

# Evaluation de la fonction de nourricerie des prés salés de la baie de Saint-Brieuc (A. Maire)

L'étude de la fonctionnalité du marais salé pour l'ichtyofaune est un axe prioritaire du plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Les gestionnaires ont mis en place des pêches expérimentales en 2012, 2013 et 2015 dans le but de vérifier l'existence d'une fonction de nourricerie pour les juvéniles de poissons et notamment pour deux espèces très présentes dans la baie à savoir le Bar commun, Dicentrarchus labrax et le Gobie tacheté, Pomatoschistus microps. En plus de ces deux espèces, 9 autres ont été échantillonnées au cours des pêches. La fonction de nourricerie est mise en avant par trois critères avec, premièrement, la présence d'une majorité de juvéniles. C'est le cas pour les bars mais pas pour les gobies chez lesquels plus d'adultes sont présents dans la baie. Toutefois, l'étude des différentes populations fréquentant le marais salé a permis de montrer que la majorité des individus (toutes espèces confondues) sont des juvéniles. Deuxièmement, l'étude de la croissance des juvéniles permet de vérifier si le marais salé contribue de manière satisfaisante à l'alimentation des jeunes poissons. Les bars communs

ont une belle croissance en 2013 de mai à septembre. En 2012 et 2015, la croissance semble stagner entre janvier et avril probablement dû à la faible activité des poissons durant cette période. Chez les gobies, il est difficile d'évaluer la croissance car la séparation des poissons en cohorte est plus compliquée. Troisièmement, l'analyse des régimes alimentaires des poissons est réalisée en évaluant tout d'abord un indice de vacuité qui a permis de mettre en avant que les individus des deux espèces, fréquentant le marais salé, s'y nourrissent bien. L'analyse des contenus stomacaux montre bien que les deux espèces ont des régimes assez généralistes car de nombreux types de proies sont retrouvés dans les estomacs. Toutefois, chez les bars, un item ou deux dominent généralement les régimes pour une année donnée mettant en avant le caractère opportuniste de l'espèce d'autant plus que ces items sont différents d'une année sur l'autre. En revanche, chez le gobie, les régimes sont toujours dominés par les vers Annélides (Tubificidae et Hediste diversicolor). Il a aussi été montré que la proportion de proies appartenant au marais salé, dans les estomacs des deux espèces, augmente significativement avec la taille des poissons pour les trois années tandis que celle des proies appartenant au domaine marin diminue. Le pré salé semble donc remplir une fonction de nourricerie pour le Bar commun, fonction qui prend de l'importance avec la croissance des individus. Chez le Gobie tacheté, la faible présence des juvéniles donnerait au marais salé un rôle trophique global pour toute la population. Afin de compléter ces résultats, des analyses isotopiques des différents maillons supposés de la chaîne alimentaire (des producteurs primaires jusqu'aux poissons) seront conduites. Elles permettront également d'identifier sur le long terme les proies qui contribuent le plus à la croissance des juvéniles de poissons.

Ces résultats apportent de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des prés salés et les liens entretenus avec la baie dans son ensemble.

# <u>Cartographie des activités humaines : premiers résultats</u>

L'équipe de la Réserve naturelle développe une méthode destinée à cartographier les activités humaines de l'estran. Une phase test a été conduite dans l'anse de Morieux pour valider la méthode. Le protocole mis en œuvre reprend la technique télémètre/GPS (cf. zone d'alimenta-



tion des limicoles) qui permet de générer un nuage de points (1 point = 1 pratiquant = 1 donnée). A l'issue de cette phase expérimentale, 4000 données ont été obtenues à ce jour au cours d'une trentaine de cessions de terrain. Ces données sont sommées à l'échelle de maille de 50 mètres de côté. Les premiers résultats montrent un haut d'estran très fréquenté(promeneurs, cavalier, mytiliculture...), particulièrement au niveau des points d'accès (Bon-Abri, Saint-Maurice, Béliard) et un bas d'estran majoritairement utilisé par les mytiliculteurs qui rejoignent la zone des bouchots ainsi que les pêcheurs à pied.

L'échantillonnage ne concerne pour le moment que l'Anse de Morieux. L'étude intègrera l'ensemble du fond de baie au cours de l'automne hiver 2015-2016 avec une pression d'observation homogène dans les deux anses. Si des techniques plus poussées d'analyses spatiales seront à développées, l'utilité de tels résultats est déjà perceptible : fonctionnalité et avifaune, gestion, sensibilisation, réglementation, compaction du sédiment, impact de la pêche à pied...

Le Conseil scientifique juge ces premiers résultats prometteurs et souligne l'intérêt de ce type de données pour la compréhension des impacts potentiels au fonctionne-

#### ment global du fond de baie Informations diverses

#### Les Coques. Biologie et Exploitation

L'équipe de la Réserve naturelle a participé à la rédaction d'un ouvrage intitulé «Les Coques. Biologie et exploitation». Ce travail coordonné par Laurent Dabouineau de l'UCO de Guingamp, associe également Franck Delisle de Vivarmor Nature et Alain Ponsero et Anthony Sturbois de la Réserve naturelle. La coque est une espèce sentinelle majeure dans le fonctionnement des écosystèmes littoraux. Ce livre dresse l'état des connaissances sur les gisements, le cycle de reproduction, l'enjeu sanitaire, les dispositions réglementaires, la gestion des stocks et les possibilités d'exploitation qui en découlent. Il s'adresse aux scientifiques, écologues et gestionnaires. Les pêcheurs, naturalistes et étudiants en biologie marine y trouveront également des informations utiles.

Le Conseil scientifique se félicite que le travail conduit depuis plus de 10 ans par l'équipe de la Réserve naturelle et l'UCO ai pu être synthétisé et aboutir à la rédaction de cet ouvrage.

# Management et Soutien



Référence plan de gestion

MS.07 Organiser les Comités consultatifs, Conseil scientifique, Comité de co-gestion.

# Comité consultatif

du 14 décembre 2014

M. FALLON accueille les membres du Comité consultatif puis propose un tour de table. Il demande aux participants si des observations sont à apporter au compte rendu du précédent Comité consultatif. En l'absence de réponse, le compte rendu du Comité consultatif du 18 décembre 2013 est adopté.

#### 1. Présentation du rapport d'activités 2014

M. PONSERO rappelle que la convention de délégation de la gestion de la Réserve naturelle de la baie a été signée le 21 mars 2013 : elle est valable pour une durée de 5 ans, renouvelable une seule fois.

Le 3ème plan de gestion pour la phase 2014-2018 a été définitivement approuvé le 18 septembre 2014 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). La prochaine étape sera la signature de l'arrêté préfectoral qui va valider ce plan de gestion pour 5 ans. Un

plan de gestion spécifique a été rédigé pour le site de Bon-Abri. Il est en cours de finalisation et sera présenté au Comité scientifique et au Comité consultatif en 2015.

M. PONSERO présente ensuite le rapport d'activités 2014 et détaille les différentes actions :

# Missions de surveillance et de police :

Une base de données permet de saisir les infractions commises sur la Réserve. 292 infractions ont été répertoriées en 2014 et 3 PV ont été dressés. Un partenariat s'est mis en place entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et la Réserve. Un protocole de surveillance entre le parquet de Saint-Brieuc et la Réserve va également être développé. Le garde technicien a été commissionné.

Le contentieux avec le camping de Bon-Abri est toujours d'actualité. Il existe deux procédures à

# Management et Soutien

l'encontre du gérant et du propriétaire : une contravention de grande voirie pour atteinte à l'intégrité et à la conservation du domaine public inclus dans le périmètre de la Réserve et un délit pour la modification non autorisée de territoire classé en Réserve naturelle (mobil home).

M. YESOU constate qu'il y a peu de PV malgré le nombre d'infractions relevées.

M. BEHR insiste sur l'importance des missions de sensibilisation du public par les gardes de la Réserve et rappelle le bien-fondé de la pédagogie et de l'information pour conserver ce territoire de vie.

M. JAMET rappelle que la zone de protection renforcée est peu concernée par les infractions (moins de 10 %) et qu'il y est essentiellement fait des rappels à la réglementation.

#### Interventions sur le patrimoine naturel :

Des actions de nettoyage (1500 kg) ont été effectuées avec 15 personnes présentes à chaque ramassage (aide des communes et des mytiliculteurs).

Les travaux ont été réalisés en avril 2014 pour la restauration du cours d'eau de Bon-Abri. Des photos sont présentées sur la situation avant/après dans le rapport d'activités.

# Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel :

L'ensemble des suivis est présenté dans le rapport d'activités. M. PONSERO rappelle que ces suivis sont réalisés par les membres de la Réserve, des bénévoles, des ornithologues, l'ONCFS et des associations (Vivarmor, Groupe d'études ornithologique des Côtes-d'Armor – GEOCA...).

Actuellement, la Réserve naturelle fait l'objet de 10 rapports, 3 suivis de thèse, 1 colloque, des publications d'articles scientifiques et des participations à des ouvrages. Parmi les travaux les plus importants, sont présentés dans le rapport d'activités :

- la réédition de la synthèse ornithologique,
- la première synthèse « benthos »,
- l'analyse du régime alimentaire du Bécasseau maubèche,
- l'observatoire photographique des paysages,
- les thèses en cours (mesures compensatoires du projet éolien en mer, marées vertes...),
- le groupement d'intérêt scientifique (GIS) HomMer, le programme Life, le programme interReg Valmer.

Enfin, M. PONSERO présente les actions de sensibilisation du public et de l'éducation à l'environnement (semaine du développement durable, stage ATEN, publication de la Lettre et de La pie bavarde, site internet, Facebook).

M. COSSON souligne l'importance de la connaissance du territoire mais précise que la Réserve ne doit pas empêcher l'utilisation de ces milieux par les populations locales. Il souhaite travailler dans ce sens avec la Réserve pour que les habitants puissent continuer à utiliser leur territoire et trouver des solutions pour que les activités (foot...) continuent à s'exercer sans mettre en péril les enjeux de la Réserve.

M. PONSERO rappelle l'importance des

actions, notamment de communication, engagées en ce sens ; les efforts doivent continuer. M. BIDAULT insiste sur le fait que la Réserve présente une richesse importante, et que cela peut justifier certains règlements qu'il faut respecter : il faut une compréhension de chacun pour s'approprier au mieux cet espace naturel. Les explications, la sensibilisation et la compréhension doivent permettre d'éviter la repression.

M. PONSERO ajoute qu'une étude avait été lancée pour savoir comment les riverains percevaient la Réserve : les conclusions montraient que la perception est plutôt positive . Il souligne les propos de M. BIDAULT sur l'importance de l'information et de la sensibilisation. Il rappelle que le statut de Réserve naturelle est l'un des statuts de protection les plus forts. Un équilibre doit être trouvé entre la fréquentation et la préservation de cet espace naturel.

M. ALLAIN souligne que le travail engagé par la Réserve naturelle permet aussi un accompagnement des communes en dehors du périmètre notamment sur les territoires où séjournent les bernaches.

A l'issue de ces échanges, M. FALLON souligne l'excellente qualité du rapport d'activités 2014 et propose aux membres du Comité de se prononcer sur son adoption. Le rapport d'activités 2014 est adopté à l'unanimité.

# 2. Manifestations sportives et culturelles sur le territoire de la Réserve

Bilan de l'évolution des manifestations sportives à l'échelle départementale



M. BURLOT présente le bilan des manifestations sportives à l'échelle départementale. Il rappelle que le Conseil général a notamment mis en place un suivi des trails en 2004. Il s'avère qu'entre 2004 et 2011, 75 % des organisateurs de trails sont des particuliers ou des associations et non des fédérations sportives. Depuis 2012, le code de l'environnement prévoit que les manifestations sportives, récréatives ou culturelles soumises à déclaration doivent faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000 lorsqu'elles se situent dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Le Conseil général a donc accompagné de nombreux organisateurs afin de répondre à cette obligation réglementai-

En 2014, sur 270 manifestations, 110 sont des trails « nature ». On constate que le nombre de trails n'augmente plus, mais l'offre se diversifie : davantage de participants, organisation de courses nocturnes...

Ces évolutions risquent de poser problème notamment sur les sites les plus sensibles. Il reste très compliqué sur ce type de manifestation dite « nature », d'utiliser des méthodes autoritaires pour imposer le respect de la législation: la sensibilisation et la communication sont bien sûr à favoriser auprès des organisateurs. Dans ce but, un travail avec le GEOCA a été lancé afin de pouvoir estimer les niveaux de sensibilité pour les oiseaux au sein des sites et une cartographie a été produite :

niveau 1 : protection des sites de nidification incompatible avec toute activité, toute l'année; niveau 2 : protection des sites de nidification incompatible avec les activités pendant une période de l'année;

niveau 3 : limitation de l'accès recommandé éviter les manifestations sur les périodes les plus sensibles:

niveau 4 : site sans enjeux – pas de limitation.

Mme FLEURY rappelle que le contexte socioéconomique est important à prendre en compte, notamment en phase de sensibilisation des responsables et des participants.

## Propositions de recommandations à l'égard des organisateurs

M. JAMET rappelle que le Conseil scientifique l'a missionné pour rédiger un document de recommandations pour les organisateurs de manifestations sportives et culturelles au sein de la Réserve. En effet, il constate le passage de 3 demandes pour ce type de manifestations en 2011, à 20 en 2014. La fréquentation est plus importante (davantage de participants) et l'étalement dans le temps est plus large (courses se déroulant de janvier à octobre, et parfois de

Ainsi, deux documents ont été rédigés :

- un guide de recommandation à l'égard des organisateurs de manifestations sportives ou culturelles au sein de la Réserve ;
- une grille de synthèse à l'attention des services instructeurs.

M. JAMET présente les documents et précise que différents éléments ont été pris en compte :

- La période : en dehors du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et interdiction 1h30 avant et après la haute mer toute l'année.
- La sensibilité du site : interdiction sur les dunes de Bon-Abri et dans les zones végétali-
- Le nombre de participants : seuil de 1000 participants, et au-delà si compatibilité avec les enjeux de la Réserve.
- Le cumul des demandes : il s'agit d'essayer de partager l'espace et de voir les effets de cumul. Il rappelle que les actions pour le suivi scientifique de la Réserve resteront prioritaires.
- Le respect de la réglementation avec un rappel de celle-ci auprès de l'organisateur et une sensibilisation des participants. La réglementation de la Réserve prévoit par ailleurs que le nom de la Réserve ne peut être utilisé à des fins publicitai-
- Un rappel également des points de sécurité. Il souligne que compte tenu des préconisations du Conseil scientifique, les courses nocturnes sont incompatibles avec les enjeux de protection de la Réserve. Il est recommandé aux organisateurs de déposer leur demande deux mois avant la manifestation pour laisser les délais d'instruction suffisants.

M. JAMET présente ensuite la grille standardisée d'analyse qui permet de définir si l'avis est favorable ou non et qui sera transmise au service instructeur (DDTM).

M. FALLON souligne le travail effectué. Ce document doit désormais être mis en œuvre lors d'une phase de test. Il propose aux membres du Comité de se prononcer sur l'adoption de ces documents et la mise en place de cette phase: M. COSSON et Mme FLEURY s'abstiennent. Les documents et

### Management et **Soutien**

# Management et Soutien

la mise en place de la phase test sont adoptés à la majorité.

# 3. Demande de dérogation pour la circulation de véhicules à moteur

M. PONSERO rappelle que le décret du 28 avril 1998 portant création de la Réserve naturelle interdit la circulation des véhicules à moteur. L'arrêté préfectoral du 15 mai 2012 réglemente certaines activités et notamment, à l'article 2, les activités équestres. Cet article prévoit une dérogation pour l'entreprise individuelle de thalassothérapie équine de M. MORIN située à Bon-Abri.

Plusieurs constats d'irrégularité ont été effectués par rapport à cette entreprise, avec rédaction d'un procès-verbal en 2014 à la suite duquel M. MORIN a sollicité par écrit une dérogation à l'interdiction d'utiliser un véhicule à moteur.

Le Conseil scientifique a émis un avis défavorable, considérant qu'il n'est pas possible, sans dispositions particulières, de déroger à un décret.

M. COSSON observe que l'activité équestre de M. MORIN a plus de 30 ans et que cette activité, jugée compatible avec la Réserve lors de sa création, ne l'est plus aujourd'hui. Il regrette que ce durcissement de la réglementation mette en péril cette activité économique.

M. RICHARD précise que pour autoriser M. MORIN à utiliser un véhicule à moteur sur le territoire de la Réserve, il faudrait réécrire le décret.

M. FALLON demande aux membres du Comité consultatif de se prononcer sur l'avis défavorable donné à la demande de M. MORIN, concernant la circulation de véhicules à moteur dans le cadre de son activité équestre. M. COSSON est opposé à cet avis défavorable. Mme FLEURY s'abstient. Un avis défavorable est donné à la demande de M. MORIN à la majorité.

# 4. Présentation du programme d'actions 2015 et du budget prévisionnel

Un tableau présentant la liste des activités prévues en 2015 est remis en séance par M. PON-SERO. Il indique que les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 174 423 € pour 2015. Les charges seraient réparties entre Saint-Brieuc Agglomération (113 795 €) et l'association VivArmor Nature (60 628 €). Les recettes de fonctionnement précisées dans le document sont les suivantes :

Etat (DREAL) : 106 600€. Cette participation reste constante malgré la période de difficulté budgétaire.

Saint-Brieuc Agglomération : 58 900 €.

M. PONSERO indique que le budget se limite au fonctionnement et qu'une sollicitation du FEADER sera envisagée (plan de gestion, évaluation...). Il n'est pas possible de programmer les dépenses d'investissement.

M. ALLAIN souligne les difficultés budgétaires et insiste sur les retombées économiques de la Réserve pour les communes (tourisme). Il s'interroge sur une éventuelle participation financière de ces communes au budget de la Réserve

M. FALLON propose aux membres du Comité de donner un avis sur le programme d'action 2015 et le budget : un avis favorable est émis à l'unanimité.

#### 5. Questions diverses

M. JAMET précise qu'une course nocturne doit avoir lieu en janvier (la folle netei) sur le périmètre de la Réserve et qu'un avis défavorable a été émis par le Conseil scientifique. M. JAMET a contacté l'organisateur, qui n'a pas souhaité modifier le tracé de la manifestation.

# M. FALLON précise que l'organisateur encourt un refus d'autorisation s'il n'ajuste pas le tracé de la manifestation sur le secteur de la Réserve.

Il souhaite que les échanges se poursuivent pour mieux appréhender les moyens de concilier enjeux de protection et utilisation du territoire de la Réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FALLON remercie M. PONSERO pour sa présentation et les membres du Comité consultatif pour leur participation à cette réunion.



# Plan de gestion des dunes de Bon-Abri

meubles, évolution dynamique permanen- L'état des lieux fait ressortir : te...) et de l'intérêt du grand public pour - 350 espèces de flore inventoriées, dont 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) du tal département. Depuis son acquisition, le - 150 espèces de champignons dont 30 secteur dunaire Est de Bon-Abri a pro- espèces remarquables et 5 espèces à très fité de plusieurs programmes de restaura- forts enjeux Réserve naturelle (intégrant les dunes de communautaire (coordonné par le CBNB) Bon-Abri dans son périmètre), un partena- - 597 taxons d'invertébrés inventoriés sur le riat a été mis en place.

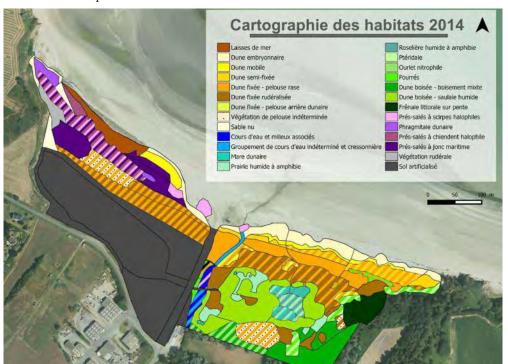
Unique dune du fond de baie de Saint- Le plan de gestion de la Réserve prévoit Brieuc, Bon-Abri constitue un élément qu'un plan de gestion spécifique concermajeur dans la richesse floristique de la nant l'ensemble du site de Bon-Abri site est Réserve naturelle. Les milieux dunaires en cours de réalisation. Il est élaboré par le représentent des habitats particulière- Conseil Général des Côtes d'Armor, en ment vulnérables en raison de leurs partenariat avec les gestionnaires et le caractéristiques intrinsèques (matériaux Conseil scientifique de la Réserve naturelle.

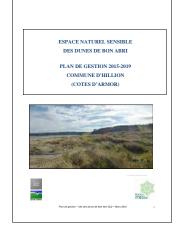
- ce type d'espace naturel. La partie Est du prioritaires, 10 à fort enjeux de conservamassif a été acquise par le Conseil tion régional ou départemental et 7 espèces Général en 1981 au titre de la politique à enjeux de conservation infra départemen-
- tion et de gestion. Avec la création de la 25 habitats de végétation, dont 2 d'intérêt



Pl.13 Elaborer un plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Général.

Bernard J. & Le Bihan O., 2015. Espace Naturel sensible des dunes de Bon-Abri- Plan de gestion 2015-2019. Commune d'Hillion (Côtes d'Armor). Conseil Général des Côtes d'Armor, 184p.





Rapport d'activité - année 2015

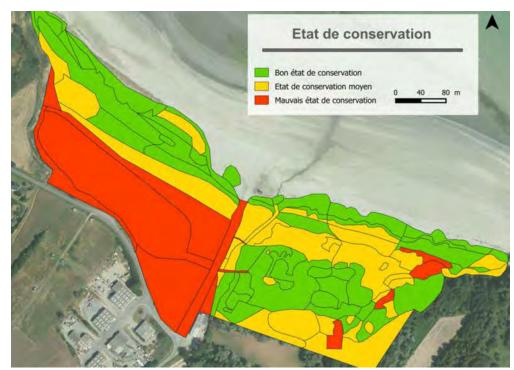
# Management et Soutien

- 7 espèces d'amphibiens dont 3 remarqua- Au regard de cet état des lieux, le massif de
- Reptiles : 4 espèces connues
- site en raison de sa faible superficie. Il constitue toutefois une zone de chasse fonctionnelle pour deux espèces.
- L'évolution de la végétation depuis les années 1960 fait état d'une dégradation jusque dans les années 1980 puis d'une dynamique progressive du front dunaire et un boisement progressif de certaines parties de la dune.
- L'équilibre est parfois sensible entre les 2015. zones en proie à l'enfrichement ou au piétinement
- La dune boisée et les saulaies arrière dunaires constituent des habitats originaux

Bon-Abri constitue un ensemble peu vaste par rapport aux autres massifs dunaires sud - 7 espèces de Chiroptères. Intérêt limité du breton, mais il comporte toutefois un intérêt départemental certain.

> Quatre grands enjeux ont été identifiés sur le site : Connaissance, Protection du patrimoine naturel, Gestion de la fréquentation, Gestion concertée. Lesquels se déclinent en objectifs et en actions.

> Le plan de gestion a été soumis et validé au Conseil scientifique du 19 mai





# Plan de gestion: programme 2015

# Management et Soutien

Code	• Opérations programmées dans le plan de gestion	a	Code Sopérations programmées dans le plan de gestion	niveau de
	Connaissance et suivi continu du bataimaire naturel (CS)	priorite	2014-2010	priorite
CS.01	→ Suivre annuelleme	1 0.8	CS.34 > Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.	1
CS.02	_	1 C8	CS.35 → Suivre la présence de la loutre.	1
CS.03	→ Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études morpho-sédimentaires.	1 0.8	CS.36 > Suivre et cartographier la dynamique de la végétation du site de Bon Abri (Est et Ouest).	1
CS.04		1	CS.37 > Suivre la dynamique d'espèces d'intérêt patrimonial ou à fort enjeu.	
CS.05	→ Etudier la pression de pêche récréative et professionnelle.	1 C	CS.38 > Suivre et cartographier les zones de dégradation.	1
CS.06	5 > Etudier l'impact de la pêche à pied sur les peuplements benthiques.	1 C	CS.39 > Suivre la dynamique des falaises du quaternaire sur la plage de l'Hôtellerie.	1
CS:07	→ Développer les connaissances sur la biologie et l'écologie de la coque.	2 C	CS.40 → Suivre l'évolution de la réserve en tant que pôle de connaissances.	1
CS:08	3 > Participer au programme national sur la pêche à pied.	2 C	CS.41 → Développer les connaissances sur les réscaux trophiques et les flux d'énergie.	1
CS:09	→ Suivre la prolifération des huitres creuses et des modifications de la macrofaune des zones rocheuses (ESTAMP).	1 C	CS.42 Tetudrer l'impact des activités humaines sur la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes.	1
CS.10		2 03	CS.43  → Maintenir une veille scientifique.	2
CS.11		2 C	CS.44 > Développer des suivis et des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces déterminantes.	2
CS.12	≥ → Maintenir une veille de la qualité des eaux (suivi physico-chimique et qualité biologique)	1 0	CS.45  Doursuivre le travail d'évaluation des services rendus par les écosystèmes protégés par la Réserve Naturelle et les services rendus par la présence et l'activité de la Réserve Naturelle.	2
CS.13	→ Utiliser des descripteurs biologiques (biomarqueurs et bioindicateurs) comme outils de veille écologique de la qualité des eaux et des pollutions dans le fond de la Baie de Saint- Brieuc.	1 2	CS.46   Mettre en place des stations de suivis substrat/végétation/faune.	2
CS.14	→ Mettre en place un protocole pour suivre les macrodéchets dans la baie.	1 C	CS.47 > Suivre des indicateurs écologiques sensibles aux changements climatiques.	1
CS.15	→ Poursuivre les analyses de la pollution induite par la décharge de la Grève des Courses (modification des peuplements benthiques, utilisation de bio-indicateur ou de biomarqueurs).	2	CS.48 → Suivre à long terme les peuplements de cirripèdes médio-littoral, indicateur de changements climatiques.	1
CS.16		1 C	CS.49 > Participer au réseau de suivi des échouages de mammifères marins.	2
CS.17		2 C:	CS.50 Participer aux réseaux nationaux/internationaux de veille écologique (Rebent, Wedands).	1
CS.18	Suivre la dynamique sédimentaire.	1 CS	CS.51 → Participer à l'observatoire du patrimoine littoral.	1
CS.19	→ Mesurer les impacts des aménagements portuaires sur le régime sédimentaire et sur les écosystèmes benthiques du fond de baie.	1 C8	CSS2 Participer à des études spécifiques en lien avec d'autres Réserves naturelles et/ou des programmes internationaux.	2
CS.20	→ Suivre le peuplement ornithologique (dénombrements réguliers des limicoles et anatidés).	1 C	CS.53   Developper les inventaires floristiques et faunistiques	1
CS.21	→ Elaborer un suivi régulier de la fréquentation et des usages.	1 C.	CS.54 > Mettre en place un observatoire photographique de l'évolution des paysages	1
CS.23		1 C.	CS.55 > Saisir et transmettre les données naturalistes aux organismes centralisateurs.	1
CS.25	→ Mettre en place un observatoire des manifestations qui se déroulent sur la Réserve naturelle.	1 0	CS.56   Développer la base de données écologiques (SERENA).	1
CS.26		1 C8	CS.57 → Développer la cartographie sous SIG.	1
CS.27		1 C.		1
CS.29		1	CS.60 > Participer à des colloques, séminaires, conférences.	1
CS.30	→ Publier la synthèse des données ornithologiques.	1		
CS.31	→ Etudier l'évolution de la dynamique de la végétation des anses d'Yffiniac et Morieux.	1 PI	PR.01 → Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.	2
CS.33	→ Développer les connaissances sur le fonctionnement ichtyologique de l'estuaire du Gouessant (en partenariat avec la Fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor).	1 PI	PR.02  Praticiper à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.	2

# Management et Soutien

# Plan de gestion: programme 2015

ées dans le plan de gestion	45	Code → opérations programmées dans le plan de gestion	niveau de
2014-2018 Survaillance du territoire et tollice de l'environnement (SP)	priorite	2014-2018	priorite
Survemente de mise en elece du cerritorie		Dévelonner des nationariets avec Poffice de tantieme nommnaantaire et la Maison de la	
SP.01 autorisées).	3 <b>P</b> <sub>1</sub>	PA.06 Baie.	2
SP.02 Goordonner les actions de police avec les organismes réglementaires (ONCFS, gendamerie maritine), et centraliser les données des infractions.	$1$ $\mathbf{p}_{L}$	PA.08 > Intervenir dans les formations scolaires ou universitaires.	2
SPO3 9 Intensifier la surveillance du site, l'information du public sur la réglementation et la police.	1 P.	PA09 → Elaborer les stages de formation.	2
SPO4 Adapter la réglementation de la Réserve naturelle en fonction du développement de nouvelles activités.	1 P.	PA.10 > Contribuer à l'information du public lors d'animation de la Maison de la Baie.	ю
SPOT Proposer la mise en place d'un arrêté de protection de biotope pour la frayère à Grande alose.	1 P.	PA111 > Participer à des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor).	2
SP.08  Définir avec les mytiliculteurs un schéma de circulation des engins.	3 P	PA.12 → Concevoir des outils d'animation pour les manifestations.	2
SP.09 > Proposer la mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de géotope.	1		
Gréation et entretien des infrastructures (Cl)	d b	→ Développer la collaboration avec la délégation départementale Mer et Littoral et le Comité local des pêches pour une gestion durable du gisement.	1
CI.01 > Réaliser la maintenance du balisage terrestre et maritime.	1 P	PI.02 > Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE-baie de Saint-Brieuc.	2
CL02 → Veiller à la maintenance des observatoires.	2 P	PI.03 $\rightarrow$ Promouvoir la réhabilitation de la décharge de la Grève des Courses.	2
CL03 > Entretenir le balisage de la zone de protection renforcée.	1 P	PI.04 > Travailler avec le port du Légué pour mettre en cohérence les projets d'aménagements.	1
CLO4 ville aux oies".	3 P	PI.05  → Veiller à la cohérence entre les projets développés sur la Réserve naturelle ou en périphérie et la conservation du patrimoine naturel.	-
CI.05 > Réaliser et maintenir un balisage du secteur de Bon-Abri-ouest.	1 P	PLO6 > Participer au suivi du projet d'énergies marines renouvelables (EMR) offshore.	2
CLO6 Alise en place d'un dispositif léger destiné à limiter le dérangement pour favoriser la nidification du petit gravelot.	1 P	→ Gérer les impacts potentiels lié aux populations d'oiseaux fréquentant des zones terrestres péniphériques à la Réserve Naturelle.	1
Intervention sur le patrimoine naturel (IP)	Ь	PI.09 → Assurer le suivi de la réalisation des travaux d'entretien des écoulements.	2
<ul> <li>IP.01</li> <li>→ Collaborer à l'organisation et aux suivis du ramassage des algues vertes.</li> </ul>	1 P	→ Participer à l'élaboration des cahiers des charges environnementaux des ouvrages hydroelectriques.	1
IP.02 > Mettre en place des actions de nettoyage sélectif.	2 P	PI.11 > Promouvoir le rétablissement de continuités écologiques.	1
10.03 > Participer à la restaunation de la frayère à Grande Alose.	2 P	PL12 Pravoiser la préemption des terrains occupés par le camping (partenariat Conservatoire du littoral, Conseil Général, mairie d'Hillion).	2
19.05 > Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Général.	2 P	PI.13 > Elaborer un plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Général.	1
Création de supports de communication et de pédagogie (CC)		Suivi administratif, gestion du personnel (MS)	
CC.01   CC.01   CC.01	2 M	MSOI   V ciller à d'éventuel usage de l'inage de la Réserve Naturelle et encadrer d'éventuel création des produits "Réserve Naturelle, Baie de St Brieue".	-
CC.02	1 M	MS.02 → Gérer l'administration générale et financière.	1
CCM Publier régulièrement des articles pour les bulletins municipaux des communes riveraines, les bulletins des communautés de communes ou d'agglomération.	2 M	MS.03 > Gérer et entretenir le matériel, effectuer la maintenance informatique.	1
CC.04 $\Rightarrow$ Editer et rééditer les documents de présentation.	2 M	MS.04 → Gérer le personnel.	1
OC.05 🗢 Editer des dépliants et brochures d'aide à la découverte.	2 M	_	1
CC.06   → Mettre en place un plan de communication.	3 M	MS.06 → Animer le réseau de relations extérieures et institutionnelles.	
CCON Development in nonvening site internet.	Τ	_	-
CC00  Publier ou participer à la publication de documents, livres sur la baie de Saint-Brieuc.			-
Prestation d'accueil et d'animation (PA)			-
PA.01 ⇔ Développer des contacts avec les organisations sportives, touristiques et de loisirs.	2 M	MS.13 Assurer le suivi administratif des demandes d'autorisation et des notices d'incidence Natura 2000.	1
$\overline{\text{PA.02}} \Rightarrow \text{Multiplier}$ les actions d'information du public sur le territoire de la Réserve Naturelle.	1 M	MS.14 > Participer au réseau des Réserves Naturelles de France.	1
PA.03 A Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, cours).	1 M	MS.15 > Participer au réseau des Aires Marines Protégées et Natura 2000.	1
PA.04 invitations de la presse lors d'actions sur la réserve, résultats d'études)	2 M	MS.16 → Collaborer avec la mission du Pare Marin du golfe Normand-Breton	1
PA.05 Promer les personnels de la Maison de la baie et de l'office du tourisme aux connaissances acquises par la Réserve Naturelle et à sa politique de conservation.	2		



# Surveillance du territoire et police de l'environnement

Les gestionnaires de la Réserve naturelle que sont Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature doivent "assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Réserve" par la mise en œuvre d'un plan de gestion (article 4 du chapitre 2 du décret n°98-324 portant création de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc).

La Réserve naturelle se doit donc de protéger durablement les milieux et les espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Les missions de surveillance et de police font donc partie des actions courantes menées par les agents commissionnés et assermentés de la Réserve naturelle, tout au long de l'année, durant la semaine comme les week-ends, seul ou en binôme.

Toutes les infractions relevées durant le temps de travail sont renseignées dans une base de données.

# 



# Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.

# Bilan de la surveillance

En 2015, 508 infractions à la réglementation de la Réserve naturelle ou des espaces naturels ont été relevées. 194 infractions ont pu faire l'objet d'une intervention du personnel de la Réserve naturelle, des agents de l'ONCFS ou des polices municipales. 15 verbalisations ont été établies (procès-verbaux, timbre-amendes), dont 11 pour la même infraction (circulation véhicule à moteur) à l'encontre de la même personne.

Les principales infractions concernent les chiens non tenus en laisse (63% des infractions), la circulation de véhicules sur le DPM (6% des infractions), la circulation de personnes en zone de protection renforcée où l'accès y est interdit par la réglementation de la Réserve naturelle. Toutefois d'autres infractions ayant une incidence direct sur le site ont été constatées (dérangement volontaire des oiseaux, ceuillettes de végétaux...). A noter qu'une main courante a été déposée par la mairie de Langueux pour camping, feu et dépôt de déchets à l'encontre d'un groupe de 4 personnes.

	1							
infraction	Constatation	Information	Avertissement oral	Avertissement écrit	Timbre amende	PV	Total général	%
Abandon, jet, dépôts déchets, ordure	1		6				7	1,4
activité sportive-autre	3	1					4	0,8
activité sportive-cheval MH	6	3	9				18	3,5
activité sportive-kite-surf	4						4	0,8
activité sportive-planche voile		1					1	0,2
Allumer du feu	10		5				15	3,0
Atteinte aux végétaux (cueillette, piétinement)	1		2				3	0,6
Camping			5				5	1,0
chien non tenu en laisse	209	12	93	1	2	1	318	62,6
circulation de véhicules	21			1		11	33	6,5
circulation en cycles	20		6				26	5,1
circulation en zone mise en défens	2		1				3	0,6
circulation en ZPR	8		12	1			21	4,1
circulation irrégulière d'animaux	7		6	1			14	2,8
Dégradation signalétique	2						2	0,4
Dérangement volontaire oiseaux	14	1	6	3			24	4,7
extraction de sable/galet	2			1			3	0,6
Navigation à moteur	2					1	3	0,6
pêche			1				1	0,2
Survol	2		1				3	0,6
Total général	314	18	153	8	2	13	508	
% total	61,8	3,5	30,1	1,6	0,4	2,6		
% des interventions		9,3	78,9	4,1	1,0	6,7		

Données du 1er janvier au 10 octobre



Constatation : infractions observées sans possibilité d'intervention Information : rappel de la réglementation en périphérie de la Réserve Avertissement oral : interpellation du contrevenant et rappel de la réglementation Avertissement écrit : interpellation du contrevenant, rappel de la réglementation avec copie au procureur de la République

# Missions conjointes ONCFS/RN



Les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) mènent des actions de surveillance et de police sur la Réserve naturelle. Ils peuvent soit sensibiliser et prévenir oralement les personnes rencontrées pour la première fois en infraction, soit donner un timbre amende ou un procès-verbal en cas de récidive de l'infraction ou pour certains types d'infractions (circulation de véhicules à moteur, par exemple).

A noter que dans le cadre du partenariat établi entre les gestionnaires de la Réserve naturelle et l'ONCFS, le person-

nel de l'ONCFS a participé aux comptages hivernaux des oiseaux.

Au cours de l'année 2015 (entre le 1er janvier et le 1er novembre), 12 tournées de surveillance ont été réalisées par l'ONCFS et par la Réserve naturelle.

Aussi, des contacts réguliers ont lieu avec les autres corps de police (polices municipales, police nationale et Affaires maritimes) afin d'échanger des informations de terrain et/ou d'avoir des renforts humains en cas de besoins.

# Signature du protocole de surveillance

Le 3<sup>ème</sup> plan de gestion de la Réserve naturelle prévoit la mise en place d'un protocole de surveillance et la mise en place de la politique pénale au sein de la Réserve naturelle.

Ce document est établi entre les gestionnaires de la Réserve naturelle et le Parquet de Saint-Brieuc. Il a été élaboré avec l'appui des services de l'Office ,ational de la chasse et de la faune sauvage. Il définit le plan de surveillance du site, et harmonise le positionnement des agents commissionnés en cas de constatations d'infractions. Ce document a été signé le 3 février 2015 en présence du procureur de la République de Saint-Brieuc, de l'Officier du Ministère Public (OMP), de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et des gestionnaires de la Réserve. Ce protocole sera renouvelé tous les ans à l'occasion d'une réunion de bilan annuel où des compléments pourront y être apportés.



Rapport d'activités - année 2015

# Surveillance du territoire et police de l'environnement



# Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.



# Référence plan de gestion

SP.05 Protocole de surveillance de la Réserve naturelle au parquet de Saint-Brieuc.

# Surveillance du territoire et police de l'environnement



#### Référence plan de gestion

SP.02 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...)

SP.03 Intensifier la surveillance du site et la police.

# Contentieux avec le camping de Bon-Abri (suite)

En 2015, la Réserve naturelle a suivi l'avancée des procédures engagées envers le camping de Bon-Abri (pour plus d'information, lire le rapport d'activité 2014) :

- Procès-Verbal de Contravention de Grande Voirie (CGV), pour atteinte à l'intégrité et à la conservation du domaine public inclus dans le périmètre d'une Réserve naturelle. L'infraction relevée en 2013 était le fauchage de la roselière. Cette procédure a été reprise par la Préfecture des Côtes d'Armor. Le tribunal administratif de Rennes a condamné le gérant du camping qui n'a pas fait appel de cette décision.
- Délit pour modification non autorisée de territoire classé en Réserve naturelle (emprise du camping sur la Réserve naturelle, destruction d'habitats d'espèces protégées): Cette procédure établie par l'ONCFS est en cours d'instruction.

# Visite du Secrétaire général de la Préfecture

Le 3 avril 2015, le Secrétaire général de la Préfecture, Monsieur Gérard Derouin, accompagné des services de l'Etat (DREAL, DDTM) est venu rappelé aux gestionnaires de la Réserve naturelle son soutien à son fonctionnement.



La Réserve naturelle ainsi que les différentes actions de gestion lui ont été présentées. L'après-midi a été riche d'échanges et de retours positifs quant à la gestion mise en place dans la Réserve.

# Vers une stratégie maritime et littorale en Baie de Saint-Brieuc

La gestion intégrée de la zone côtière est une démarche de concertation dont le but est de garantir la cohabitation et le développement de toutes les activités maritimes dans le respect de l'environnement côtier. Le Pays de Saint-Brieuc s'est porté candidat auprès de la Région Bretagne pour animer et coordonner cette démarche sur son territoire. Pendant trois ans, élus, professionnels de l'économie maritime, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques et usagers se retrouveront pour élaborer et mettre en oeuvre des actions afin de renforcer l'identité maritime du territoire.

La Réserve naturelle intervient dans la mise en place de la GIZC en tant que membre du Comité de pilotage et participe aux groupes de travail.

# Gestion des demandes d'organisation des manifestations sportives et culturelles



MS.13 Assurer le suivi administratif des demandes d'autorisation et des notices d'incidence Natura

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2012, («L'organisation, occasionnelle ou permanente par une association ou une collectivité, de manifestations ou d'activités sportives, touristiques ou de loisirs (autre la pêche à pied) sur le territoire de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est soumise à autorisation du Préfet»), des manifestations ont été autorisées par Monsieur le Préfet après avis des gestionnaires de la Réserve naturelle. Début 2015, un document sur les recommandations de la Réserve naturelle à l'égard des organisateurs de manifestations a été créé et validé par le Comité consultatif. Il a été envoyé à tous les organisateurs ayant déjà sollicités la Réserve naturelle. Ce document a pour objectif de mieux encadrer les manifestations vis à vis des enjeux de la Réserve naturelle et des activités déjà en place dans le périmètre de la Réserve (animations scolaires, loisirs, sports, pêche,...)

En 2015, 23 demandes de manifestations dans la Réserve naturelle ont été formulées dont 1 a reçu un avis défavorable obligeant le porteur de projet à modifier son tracé

hors du périmètre de la Réserve naturelle, 2 ont vu leur tracé modifié en concertation avec les organisateurs et 20 ont reçu un avis favorable sans modification. Aucune manifestation n'a été annulée.

Au total, les organisateurs ont déclaré 6300 participants, soit en moyenne 280 participants par opération, avec 3 manifestations approchant les 1000 participants et 13 manifestations mobilisant des effectifs inférieurs à 100 personnes.

nombi	re	
de manifestations	participants	
12	2879	
I	60	
4	2810	
1	300	
1	?	
3	150	
1	30	
23	6229	
	de manifestations 12 1 4 1 1 3	

Lors de la mise en place de ce nouveau document, la Réserve naturelle a contacté en amont les organisateurs de la manifestations afin de les informer de la procédure et de leur transmettre le document sur les recommandations. A chaque demande, la Réserve naturelle privilégie un contact soit physique soit téléphonique avec l'organisateur. Ce nouveau document a plutôt été bien accepté et admis par les organisateurs. Néanmoins, 4 manifestations n'ont pas fait l'objet de demande auprès de la Réserve naturelle et les organisateurs ont été contactés a posteriori afin de leur rappeler la nécessité de formuler une demande pour les années futures.

# Surveillance du territoire et police de l'environnement



#### Référence plan de gestion

Pl.05 Veiller à la cohérence entre les projets développés sur la Réserve naturelle ou en périphérie et la conservation du patrimoine naturel.

IP.01 Collaborer à l'organisation et aux suivis du ramassage des algues vertes.

# Demande d'autorisation de ramassage des algues vertes dans la lame d'eau

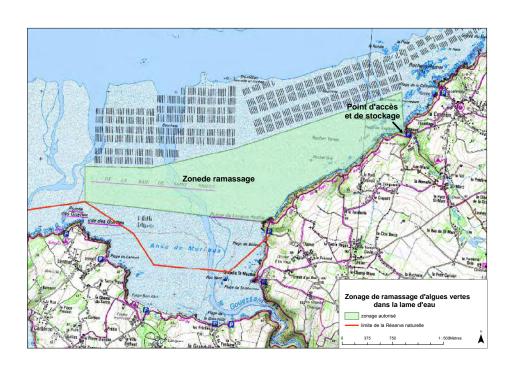
Depuis 2011, le programme Ulvan (Ulves valorisation nutrition santé) vise à définir la structure d'une filière algues de Calais à Bordeaux avec des ressources françaises en vue d'une exportation mondiale. Cette filière se structure autour de l'extraction des molécules d'intérêts issue des algues vertes. Elle comprend différentes étapes : Récolte, lavage, égouttage, broyage, extraction (1<sup>er</sup> affinage) puis d'autres unités pour le deuxième affinage en vue de sa stabilisation.

Durant le ramassage, la récolteuse évolue à une vitesse de 2 à 4 km/h dans un rideau d'eau de 20 à 80 cm, et est équipée de chenille pour éviter le tassement. La capacité jour de l'usine est de 100 tonnes d'algues. 823 tonnes ont été collectées en 2014 : Baie de Douarnenez 374t, 337 tonnes Baie de Guyssenny , 112 tonnes à Plestin les Grèves.

Le chantier de récolte est décidé le « jour j » en fonction des échouages. Il prend place 2 h avant la basse mer et 1 après. La durée totale du chantier n'excède pas 3h à 5h enlèvements du matériel et des récoltes compris. Un balisage est mis en place pour assurer la sécurité sur les zones de manutentions.



Suite à la demande de la société Agrival, le Conseil scientifique du 19 mai 2015 a émis un ensemble de recommandations (lire le compte rendu page 13). Un arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, définit pour la baie de Saint-Brieuc la zone et les conditions d'exploitations des algues.





# Intervention sur le patrimoine naturel

La mission centrale des Réserves naturelles nationales est la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre mer. Elles ont pour vocation la "conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader". Elles visent donc une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les Réserves naturelles nationales partagent avec les parcs nationaux et les Réserves naturelles régionales et de Corse. Les résultats de ces suivis et études permettent de juger de la pertinence de la gestion au regard des objectifs définis.

La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été créée en 1998 afin de protéger ce site d'hivernage et de halte migratoire d'intérêt international, en "assurant la pérennité de ces milieux naturels" et en réunissant des conditions optimales pour le repos et l'alimentation de l'avifaune.

La pérennité de cette capacité d'accueil dépend d'une part de la diminution du dérangement de l'avifaune, d'autre part du maintien de la fonctionnalité biologique du fond de baie (estran et prés-salés). La forte productivité de ces écosystèmes confère au fond de baie une place essentielle dans le réseau trophique et exerce une influence sur l'ensemble des écosystèmes de la baie de Saint-Brieuc. Ces écosystèmes jouent donc un rôle essentiel dans l'équilibre des chaînes alimentaires marines littorales.

# 

# Management et Soutien



Référence plan de gestion

CI.05 Réaliser et maintenir un balisage du secteur de Bon-Abriouest.

# Mise en protection de la dune embryonnaire de Bon-Abri ouest

Le 5 mai, en concertation avec la mairie d'Hillion, l'équipe de la Réserve a installé des aménagements dans les dunes de Bon-Abri ouest afin de lutter contre le piétinement de la végétation ainsi que le dérangement des oiseaux nicheurs dans la roselière et en haut de plages. Sur le site, on peut distinguer 2 zones:

- La première, à l'entrée du site, balisée par des piquets en châtaignier, est permanente.
- La seconde, à la suite de la 1<sup>ère</sup> et jusqu'aux falaises, est balisée par des piquets blancs de manière temporaire (mai à mi-septembre).

Six panneaux d'informations y ont été installés.

Hormis quelques fils cassés et piquets blancs retirés, les aménagements ont été respectés et compris par les usagers du site (de nombreux retours sur le terrain). Comme en témoignent les photos, un effet positif sur la végétation des dunes a été constaté. La quiétude su site pour les oiseaux nicheurs a été dans son ensemble bien assuré.

Les piquets blancs présentent un esthétisme moindre par rapport aux piquets châtaignier qui s'intègrent mieux dans le site. En 2016, il sera proposé soit de remettre en place le balisage temporaire, soit de le transformer en balisage permanent (plus esthétique et moins couteux en maintenance).





# Nettoyage de sites



IP.02 Actions de nettoyage sélectif

Au cours des différents missions (Police, inventaires,...), l'équipe de la Réserve naturelle veille à la propreté du site, de manière régulière, dans les sites sensibles.

En parallèle, la Réserve planifie des actions dites de nettoyage raisonné des plages avec l'aide de nombreux bénévoles (cinquantaine de personnes inscrites pour participer).

En 2015, 7 nettoyages de plages ont été organisés en mobilisant en moyenne 22 personnes, sur les communes de Morieux, Hillion et Langueux. A chaque nettoyage, une grille qualitative et quantitative des déchets est renseignée afin de suivre l'évolution des déchets dans le périmètre de la Réserve naturelle. Ce sont 1,4 tonnes qui ont ainsi été ramassés. De plus, la Réserve accueille des groupes scolaires, centres de loisirs, scouts... qui souhaitent s'investir dans le nettoyage des plages.

Au total, ce sont 2 tonnes de déchets ramassés sur la Réserve naturelle Les communes concernées par les actions de nettoyage apportent un soutien technique en collectant les sacs de déchets et contribuent à la communication autour des déchets Aussi, sur la commune d'Hillion, les mytiliculteurs prêtent main forte à la collecte des sacs de déchets.



# Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

La mise en œuvre d'une politique de protection ne peut se réaliser sans un appui scientifique indispensable à la compréhension des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent l'évolution des écosystèmes littoraux. La recherche est un outil indispensable pour une politique à la fois de protection et de gestion du littoral. Le développement des connaissances vis-à-vis de la crise environnementale de perte de biodiversité doit être une priorité, et les Réserves naturelles sont des sites privilégiés pour mettre en place des programmes d'études, de suivis et de recherche.

**SOMMAIRE** 

L'une des trois grandes missions de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est d'assurer et d'organiser le suivi scientifique des milieux et des espèces de son territoire. Pour y répondre, la Réserve mène tout au long de l'année des programmes scientifiques en autonomie ou en collaboration avec son réseau de partenaires scientifiques ainsi qu'avec des étudiants en thèse ou stagiaires.

Ces missions scientifiques amènent aussi à une ouverture internationale par le partage de connaissances et de données.

# 



voir tableau

# Suivis naturalistes 2015

	: 		
compartiment	intitulé	périodicité	ref PG
avifaune	Comptage de l'avifaune	2 fois par mois	CS.20
	Comptage laridés	1 fois par an	CS.20
	Comptage wetlands	1 fois par an	CS.20
	Suivi temporel des oiseaux commun (STOC)	2 fois par an	CS.29
	recherche d'individus bagués		CS.20
	Suivi de la reproduction du Tadorne de Belon	1 fois par an	CS.28
	Comptage de juvéniles (bernaches, B.sanderling)	2 fois par an	CS.20
mammifère	Suivi des échouages de mammifères marins		CS.49
	Suivi de la loutre	2 fois par an	CS.35
	Suivi du rôle de nourricerie des prés salés pour les poissons dans le cadre	1 fois tous les 2 ans	66.26
poisson	de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral	1 fois tous les 2 ans	CS.26
flore	Suivi d'espèces remarquable des dunes de Bon-Abri :		
	Ophrys apifera	1 fois par an	CS.37
	Crambe maritima	1 fois par an	CS.37
	Anacamptis pyramidalis	1 fois par an	CS.37
	Pyrola rotundifolia	1 fois par an	CS.37
	Eryngium maritimum	1 fois par an	CS.37
	Suivi de la dynamique végétale des prés-salés	1 fois tous les 5 ans	CS.31
benthos	Evaluation du gisement de coques	1 fois par an	CS.04
	Suivi de la dynamique des mollusques bivalves	1 fois par an	CS.01
	Suivi des peuplement de cirripèdes dans le cadre des changements	2 fata manan	CC 40
	climatiques	3 fois par an	CS.48
	Surveillance des Habitats benthiques dans le cadre de l'Observatoire du	1 fair man an	CC F1
	patrimoine naturel littoral	1 fois par an	CS.51
	Suivi de la colonisation de la répartition des huîtres creuses	1 fois par an	CS.09
amphibien	Suivi de la dynamique de la grenouille agile	1 fois par an	CS.37
sédimentologie	Suivi de la dynamique des bancs, cordons sableux et filières	1 fois par an	CS.18
paysage	Observatoire photographique des paysages	1 fois par an	CS.54
activités humaines	Suivi de l'activité de pêche récréative et professionnelle	tous les 2 ans	CS.05

"Les Réserves naturelles sont indéniablement des sites privilégiés pour la mise en place de suivis à long terme qui concerneront à la fois la dynamique des milieux et de la biodiversité, ainsi que l'évaluation de la gestion conservatoire(...) Ces suivis à long terme, envisagés dans le cadre de réseaux thématiques de Réserves ou dans le cadre de programmes nationaux, requièrent l'adoption de protocoles standardisés et opérationnels, permettant d'effectuer des analyses diachroniques au sein d'une Réserve, ainsi que des comparaisons inter-sites. Ils peuvent en outre fournir des informations sur l'impact des changements globaux sur la biodiversité.



Les suivis ont parfois aussi pour objectif d'évaluer l'impact des opérations de gestion. Le gestionnaire doit s'efforcer de développer des partenariats en vue de développer de tels suivis qui peuvent porter à la fois sur les espèces à forte valeur patrimoniale, mais également sur des espèces plus fréquentes." (F. Bioret, 2003, Le courrier de l'environnement).



#### Publications:

Kermagoret C., Levrel H., Carlier A. & Ponsero A., 2015. Stakeholder perceptions of offshore wind farm development: A Fuzzy Cognitive Mapping approach applied to the Bay of Saint-Brieuc's project (Brittany, France) Society and Natural Resources.

## Colloque:

Le Gentil E., Brigand L., Alban F., David G., Levrel H, Ponsero A. & Vaschalde D., 2015, Contribuer à la gestion des aires marines protégées. Pratiques en sciences humaines et sociales., Rapport de synthèse du séminaire de lancement des activités du GIS HomMer. 27, 28 et 29 janvier 2015, Institut Universitaire Européen de la Mer, Plouzané, 72p.

#### Ouvrage:

Dabouineau L., Ponsero A., Sturbois A. & Delisle F., 2015. Les coques : biologie et exploitation. Editions Quae, 88 p.

# Rapports:

- Auproux G., 2015. Représentativité et suivi temporel des assemblages de substrat meuble de l'Observatoire littoral en baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc,
- Bernard J. & Le Bihan O., 2015. Espace Naturel Sensible des dunes de Bon-Abri Plan de gestion 2015-2019. Commune d'Hillion (Côtes d'Armor). Conseil Général des Côtes d'Armor, 184 p.
- Maire A., 2015. Etude de la fonction de nourricerie du marais salé de la baie de Saint-Brieuc pour le Gobie tacheté et le Bar commun. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 33 p.
- Galli A., 2015. Bilan évaluation de la mise en oeuvre du DOCOB du site Natura 2000 "Baie de Saint-Brieuc". Saint-Brieuc Agglomération, 49p.
- Galli A., 2015. Evaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la baie de Saint-Brieuc. Agrocampus Ouest, 66pp.
- Galli A., 2015. Les méthodes d'évaluation de plan de gestion des aires protégées. Agrocampus Ouest, 17 p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Dabouineau L., 2015. Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2015. Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 26 p.
- Ponsero A., Sturbois A. & Dabouineau L., 2015. Evaluation spatiale des mollusques bivalves (Scrobicularia plana, Macoma balthica, tellina tenuis, T. fabula, Cerastoderma edule, Donax vittatus) de la baie de Saint-Brieuc. Troisième édition. Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 44 p.
- Sola G., Jamet C. & Ponsero A., 2015. Observatoire photographique de l'évolution des paysages de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc,
- Sturbois A., Ponsero A., Desroy N. & Fournier I., 2015. Exploitation of intertidal feeding resources by the Red Knot Calidris canutus under megatidal conditions. Journal of Sea Research. 96, 23-30.



#### Référence plan de gestion

CS.60 Participer à des colloques, séminaires, conférences.

PR.01 Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.

PR.02 Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.



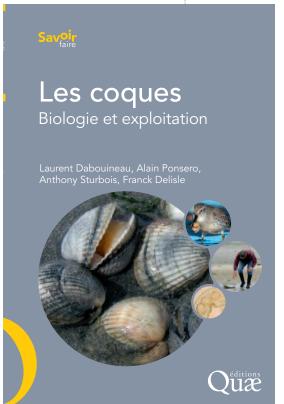


#### Référence plan de gestion

CC.09 Publier ou participer à la publication de documents, livres films, sur la baie de Saint-Brieuc.

# Les coques, biologie et exploitation

L'équipe de la Réserve naturelle a participé à la rédaction d'un ouvrage intitulé "Les Coques, Biologie et exploitation". Ce travail coordonné par Laurent Dabouineau de l'UCO de Guingamp, associe également Franck Delisle de Vivarmor Nature, Alain Ponsero et Anthony Sturbois de la Réserve naturelle.



La coque (*Cerastoderma edule*), mollusque filtreur, est une espèce majeure dans le fonctionnement des écosystèmes littoraux. Son abondance lui confère une place essentielle dans les réseaux trophiques des estrans sédimentaires où elle se développe. Elle a de nombreux prédateurs. Certains d'entre eux se sont spécialisés dans sa recherche : des oiseaux comme l'huîtrier-pie, le goéland ou le bécasseau maubèche ; des poissons comme le gobie ou le flet ; des crustacés comme les crevettes grises et les crabes. Elle véhicule, par ailleurs, de nombreux parasites tels que virus, bactéries, protozoaires, et vers plats.

Après avoir longtemps fait l'objet d'une pêche de subsistance par les populations côtières, la coque est aujourd'hui exploitée par des centaines de pêcheurs professionnels et des dizaines de milliers d'amateurs.

L'exploitation professionnelle peut atteindre plusieurs millions d'euros les meilleures saisons. De ce fait, la qualité sanitaire des gisements constitue un enjeu capital pour les baies et les estrans sablo-vaseux.

Cet ouvrage a pour ambition de dresser l'état des connaissances sur les gisements, le cycle de reproduction de l'espèce, l'enjeu sanitaire, les dispositions réglementaires, la gestion des stocks et les possibilités d'exploitation qui en découlent. Il se destine en priorité aux scientifiques et écologues, soucieux d'une exploitation durable de la ressource, et aux gestionnaires qui étudient les relations prédateurs proies des espaces litto-

raux. Les pêcheurs, les naturalistes et les étudiants en biologie marine y trouveront également des informations utiles sur la biologie et l'écologie de cette espèce sentinelle.



# Evaluation de la fonction de nourricerie des prés salés de la baie de Saint-Brieuc



CS.34 Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.

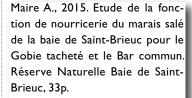
L'étude de la fonctionnalité du marais salé pour l'ichtyofaune est un axe prioritaire du plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Les gestionnaires

ont mis en place des pêches expérimentales en 2012, 2013 et 2015 dans le but de vérifier l'existence d'une fonction de nourricerie pour les juvéniles de poissons et notamment pour deux espèces très présentes dans la baie à savoir le Bar commun, Dicentrarchus labrax et le Gobie tacheté, Pomatoschistus microps.

L'évaluation de la fonction de nourricerie du marais salé de la baie de Saint-Brieuc pour le Bar commun et le Gobie tacheté a été conduite sur trois années, par l'intermédiaire de pêches expérimentales dans les chenaux du marais. Selon ces trois paramètres, la fonction de nourricerie est donc remplie pour le Bar commun mais pas complètement pour le Gobie tacheté. Chez le Gobie tacheté, la faible présence des juvéniles donnerait au marais salé un rôle trophique global pour toute la population. Afin de compléter ces résultats, des analyses isotopiques des différents maillons supposés de la chaîne alimentaire (des producteurs primaires jusqu'aux poissons) seront conduites. Elles permettront également d'identifier sur le long terme les proies qui contribuent le plus à la croissance des juvéniles de poissons.

La conservation des habitats jouant le rôle de nourricerie est aujourd'hui primordiale, car ils sont indispensables à la survie des individus pendant leur première année de vie. Ils contribuent ainsi à l'amélioration globale des stocks de certains poissons ayant une haute valeur commerciale tel que le Bar commun.











CS.60 Participer à des colloques, séminaires, conférences.

# Participation au colloque nationale des Aires Marines Protégées

L'Agence des Aires Protégées et le Comité français de l'UICN a organisé le troisième colloque français sur les aires marines protégées à Brest du 6 au 8 octobre 2015.

Ce colloque s'inscrit dans le contexte de l'élaboration de la loi sur la biodiversité et de la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Ainsi les 24 ateliers thématiques ont produit un ensemble de recommandations qui contribueront directement à la feuille de route maritime de la future AFB.

La Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc intervient dans 2 ateliers:

# entre la recherche et les AMP:

Scientifiques et gestionnaires se côtoient souvent sur les aires marines protégées et souvent collaborent. Qu'il s'agisse d'avis, d'expertise, les scientifiques sont régulièrement sollicités par les gestionnaires. Les AMP constituent par ailleurs avec les suivis réguliers qui y sont réalisés des exemples de choix pour la réalisation de travaux de recherche répondant à des objectifs purement scientifiques. Cet atelier s'est articulé en 4 parties pour traiter des questions suivantes : Quelles sont les modalités d'association entre gestionnaires et scientifiques à promouvoir ? Quelle expertise, utilisation et appropriation des résultats? Quel fonctionnement en insistant sur la collecte de données (protocoles

Marines et valorisation)? Quelle organisation avec les réseaux thématiques et/ou géographiques; Comment lever les verrous?

> La Réserve a présenté son expérience sur les modalité d'association des scientifiques et gestionnaires.

## - L'appropriation de l'AMP par les acteurs locaux:

Une aire marine protégée s'établit à partir d'un bornage, d'un périmètre d'intervention, et d'une structure administrative ou de gouvernance dédiée. Elle se structure à partir d'un plan de gestion. Mais une AMP est aussi le produit d'un dialogue sociétal autour d'enjeux de développement durable et de conservation. Pour autant, l'aire marine protégée n'a de sens que si elle - Les modalités d'association participe d'un mouvement collectif, à condition toutefois que sa raison d'être n'en soit pas dénaturée. Qu'est ce qui fonde le territoire ? Quand et à quelles conditions une AMP peut-elle être correspondre à une territorialité? L'avènement d'une territorialité peut-elle s'envisager ex-nihilo? Autant de questions qui se posent en théorie et en pratique sur cet objet politique et social qu'est une AMP.

> Dans ce cadre la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc a présenté son expérience de co-gestion entre une association et une collectivité territoriale, et la place de l'action citoyenne dans le fonctionnement institutionnelle de la RN.



# Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Il est largement admis qu'un des rôles des Réserves naturelles est de faire découvrir le patrimoine naturel, de sensibiliser et d'éduquer le public en faveur de la conservation de la nature à travers des actions de sensibilisation.

Outre la conservation du patrimoine, qui a justifié sa création, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc située en périphérie d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, est un espace privilégié pour la sensibilisation et la pédagogie à l'environnement. La protection des milieux naturels nécessite une sensibilisation et une information des différents publics (scolaires, riverains, touristes...). La connaissance du patrimoine naturel par le plus grand nombre est une

SOMMAIRE

des conditions de sa sauvegarde et de l'acceptation d'un espace protégé comme une Réserve naturelle dans le contexte socio-économique local.

Les Réserves naturelles contribuent à construire, auprès des différents publics, une conscience globale de l'environnement, de l'éco-citoyenneté et à terme doivent faire évoluer notre perception et notre rapport à la nature. Cette approche nécessite non seulement l'accueil du public sur le site, et aussi de participer des manifestations, festivals, cafés de la science, conférences.....

I. Festival Natur'Armor & Fête de la science	40
2. Fête de la nature	40
3. Sensibilisation tout au long de l'année	41
4. Formation: exporter les méthodes d'évaluation	41
5. Avant-première du film "Les oiseaux, la vase et moi"	42
6. Le nouveau site internet	43
7. La Réserve dans la presse	43





#### Référence plan de gestion

PA.11 Participer à des manifestations (fête de la science, festival Natur'Armor....).



# Festival Natur'Armor Fête de la science

L'équipe de la Réserve naturelle anime un stand au festival Natur'armor depuis 2006, qui a été organisé cette année, du 6 au 8 mars, à Paimpol. Cette manifestation a attiré plus de 4100 personnes.

A cette occasion, le public a pu mieux découvrir les différentes activités que mène la Réserve naturelle et de jouer au « Trival Poursuit de la Réserve ».

Le 9 octobre, les écoles de l'agglomération (160 enfants du CE2 à la  $3^{\rm eme}$ )

participant à la fête de la Science à Ploufragan, ont pu, à leur tour, y jouer.



# Fête de la Nature

En 2015, et ce pour la 4<sup>ème</sup> édition, le Département a organisé le 24 mai, les Escapades Naturelles, un moment de découverte pour le grand public consacré

aux Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de la Fête de la Nature.

Sur 9 sites naturels du département, les Escapades Naturelles ont organisé diverses animations gratuites : explorations des milieux, ateliers manuels, grimpe dans les arbres, excursions éthno-botaniques et éthnologiques, informations sur la faune et la flore, dégustations, balades sensorielles, expositions, visites guidées... (visites guidées des dunes, découverte des amphibiens, des plantes).

A Bon-Abri, 300 personnes ont profité des animations gratuites tout au long de l'après-midi (visites guidées des dunes, découverte des amphibiens, des plantes médicinales ou encore siestes sonores au calme

dans les dunes).



La Réserve naturelle a ainsi pu aborder l'historique des dunes, son fonctionnement, sa gestion, les menaces ainsi que les suivis scientifiques réalisés sur cet espace dunaire.



# Sensibilisation tout long de l'année

Tout au long de l'année, la Réserve naturelle est sollicitée pour intervenir aussi bien dans des formations scolaires, quelque soit le niveau d'études qu'auprès des plus jeunes et centres de loisirs. Dans le mesure du possible, l'équipe intervient afin de présenter la Réserve naturelle au travers des séances en salle, des sorties sur le terrain et des jeux.

# Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence plan de gestion

PA.02 Multiplier les actions d'information du public sur la Réserve naturelle.

Date	Lieu	Type public	Provenance	Nombre	Objet
17-janv.	Hillion	grand public	Organisation Vivarmor	60	Sortie ornithologique
6-févr.	Hillion	étudiant	Univ Rennes 1	34	Bon-Abri - gestion de l'espace et des usages
7-févr.	Hillion	Scout de France	de Chatelaudren (ados)	16	Découverte RN, Nettoyage plage Bon-Abri
10-févr.	Guingamp	étudiant	UCO	30	Présentation RN
6-mars	Paimpol	scolaire	Paimpol et Kerfot	48	Festival Natur'Armor
16-mars	Hillion	étudiant	Ecole St Ilan Langueux	4	Travail sur projet aménagement dunes BA ouest + com (terrain)
18-mars	Hillion	étudiant	Ecole St Ilan Langueux	4	Travail sur projet aménagement dunes BA ouest + com (salle)
7-avr.	Hillion	Lycéen	Lycée jean Moulin St Brieuc	18	Présentation RN
7-avr.	Hillion	Lycéen	Lycée jean Moulin St Brieuc	24	Présentation RN
16-avr.	Hillion	Etudiants	rennes 2	25	Présentation RN + sortie
24-mai	HIllion	grand public		80	Fête de la nature "escapades naturelles"
26-mai	Yffiniac	scolaire	Ecole privée	17	TAP (CM1-CM2)
28-mai	Yffiniac	scolaire	Ecole publique	12	TAP (CM1-CM2)
16-juin	St Brieuc	scolaire	3ème collège St Pierre de St Brieuc	37	Présentation RN
2-sept.	Hillion	scolaire	journée intégration St Ilan	25	Présentation RN + N2000
1-oct.	Hillion	professionnel	Réseau opérateurs Natura 2000	50	"Des suivis naturalistes à l'étude de la fonctionalité"
8-oct.	Hillion	scolaire	BTS GPN Sees	26	Présentation RN + sortie BA
9-oct.	Ploufragan	scolaire	Fête de la science	160	"Reserve poursuite" (CE 2 au 3ème)
14-oct.	Hillion	scolaire	St Ilan	22	Présentation RN, Obs oiseaux et traversée
15-oct.	Morieux	grand public		10	Sortie ornithologique
22-oct.	Hillion	centre de loisirs	Saint-Brieuc (Berthelot). 6-11 ans	35	Présentation RN, Obs oiseaux et nettoyage de plages
23-oct.	Hillion	centre aéré	centre de loisirs Langueux 6-8 ans	12	Nettoyage plage, petits jeux
30-oct.	Langueux	étudiant	Université de Brest	17	Présentation de la Réserve et observations naturaliste
3-nov.	Roscoff	étudiant	Université Paris VI	22	Les programmes d'études sur le fonctionnement de la baie
12-nov.	Hillion-Langueux	étudiant	Université Guimgamp	15	L'avifaune de la baie
				803	

Pour la première fois, la Réserve a organisé le 19 février 2015 à Hillion une réunion d'information à destination des acteurs du tourisme (offices de tourisme, campings, chambre d'hôtes, mairies,...). Les objectifs étaient de mieux faire connaître la Baie de Saint-Brieuc, la Réserve naturelle, la Maison de la baie et les outils de communication à leur disposition. 10 personnes étaient présentes pour ce thème central 'la Baie de Saint-Brieuc, une richesse écologique reconnue par le tourisme. Cette expérience sera renouvelée en 2016.

# Formation: exporter les méthodes d'évaluation

Depuis 2001, l'équipe de la Réserve avec l'aide de bénévoles réalise l'évaluation annuelle du gisement de coque. Ce travail a été effectué au cours des grandes marées d'été (l'ensemble de ces rapports est disponible sur le site internet de la Réserve Naturelle). La méthodologie a été exportée sur d'autres sites en particulier via le programme Life+ sur la pêche à pied de loisirs (voir le rapport d'activités 2014). La Réserve naturelle a également transférer les outils statistiques et formé le personnel du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor, afin que d'autres gisements de coques soient durablement gérés.

La Réserve naturelle a accueilli 2 stagaires en découverte d'entreprise (niveau 3ème), et trois stagaires en licence 3, master 1 et master 2.

# Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

# Avant-première du film "Les oiseaux, la vase et moi"

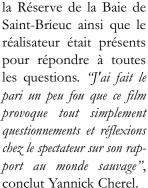


CC.09 Publier ou participer à la publication de documents, livres films, sur la baie de Saint-Brieuc.



Plus de 400 personnes ont découvert ce soir là les hordes d'oiseaux migrateurs qui fréquentent la baie de Saint-Brieuc. "Les Oiseaux, la vase et moî" emmène, pendant cinquante-deux minutes, le spectateur à la découverte, au gré des marées, des limicoles et de leur milieu de vie. Pour avoir travaillé pendant dix ans avec l'équipe de la Réserve naturelle, Yannick Cherel connaît bien la baie, et la richesse du milieu. "Cette expérience m'a donné envie d'approcher au plus près les oiseaux, d'essayer de faire partie de leur milieu en les filmant à leur niveau, c'est-à-dire à quatre pattes dans la vase", explique le réalisateur. Après le film, l'équipe de VivArmor Nature et de







Sensibilisation du public, éducation à l'environnement













#### site internet nouveau

Le premier site internet de la Réserve naturelle a été mis en ligne en avril 2002, il était entièrement réalisé en interne. Il a été complément refait en 2008 à l'occasion des 10 ans de la Réserve naturelle. Il adoptait une nouvelle identité visuelle avec une galerie de photos, une animation sur les milieux, des fiches espèces et de très nombreux documents à télécharger, une animation pour faire connaître les réglementations...Il s'intégrait dans la charte graphique des Réserves Naturelles de France.

Le nouveau site à été mis en ligne le 1er octobre 2015. Il intègre une nouvelle charte graphique adaptée aux nouveaux supports (tablette, smartphone...), les liens vers les réseaux sociaux, les actualités de la Réserve, une carte de la réglementation par activités,...

Cette nouvelle version met plus en avant la richesse et la beauté du site, en privilégiant les aspects visuels.



en octobre 2015

Référence plan de gestion

CC.08 Développer un nouveau site internet

#### Le site reservebaiedesaintbrieuc.com



en avril 2002



en avril 2008

# La Réserve dans la presse

articles ont été publiés par les deux principaux média locaux (Ouest-France et Grand Préde la Baie fait salle le Télégramme). On peut ajouter des interventions radio concernant la public cation de l'ouvrage sur les coques.





Référence :

Ponsero A., Jamet C., Sturbois A., 2015, Rapport d'activité de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc 2015, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, 44p.

# Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc

site de l'étoile 22120 HILLION

02.96.32.31.40 (fax : 02.96.77.30.57) http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com





#### Saint-Brieuc Agglomération

3, place de la Résistance BP 4403 22044 SAINT-BRIEUC Cedex 2

Téléphone : 02 96 77 20 00 Télécopie : 02 96 77 20 01

Site: http://www.saintbrieuc-agglo.fr Email:accueil@saintbrieuc-agglo.fr

#### **Vivarmor Nature**

10, Boulevard Sévigné 22000 SAINT-BRIEUC

Téléphone/fax: 02 96 33 10 57

Site: http://pagesperso-orange.fr/vivarmor

Email: vivarmor@orange.fr